



Rapport de présentation  
COMPTES FINANCIERS UNIFORMES 2025  
Budget principal et budgets annexes

69 rue de la Querminais\_PA de la Querminais\_BP28\_53500 ERNEE

Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45

---

## Sommaire

---

INTRODUCTION.....	4
BUDGET PRINCIPAL.....	5
- SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i> .....	5
<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i> .....	10
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	19
<i>LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</i> .....	19
<i>LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</i> .....	21
- LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE.....	23
BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS ».....	26
- SECTION D'EXPLOITATION.....	26
<i>DEPENSES</i> .....	27
<i>RECETTES</i> .....	28
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	29
BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR ».....	30
- SECTION D'EXPLOITATION.....	30
<i>DEPENSES</i> .....	31
<i>RECETTES</i> .....	31
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	32
BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT.....	32
<i>BUDGET ANNEXE « EAU EN REGIE »</i> .....	32
- SECTION D'EXPLOITATION.....	33
<i>DEPENSES</i> .....	33
<i>RECETTES</i> .....	34
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	37
<i>BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE »</i> .....	38
- SECTION D'EXPLOITATION.....	38
<i>DEPENSES</i> .....	38
<i>RECETTES</i> .....	39
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	41
<i>BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »</i> .....	42
- SECTION D'EXPLOITATION.....	42
<i>DEPENSES</i> .....	42

<b>RECETTES</b> .....	43
<b>BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITES</b> .....	43
- DEPENSES : .....	43
- RECETTES : .....	44
<b>ANNEXE 1</b> .....	45

---

## INTRODUCTION

---

Le compte financier unique est constitué de deux sections, fonctionnement/Exploitation et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la collectivité sur l'exercice.

La section de fonctionnement/Exploitation retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également pour autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2025 ainsi que ceux des années précédentes afin de mesurer l'évolution de la santé financière de la Communauté de communes.

**Le vote du compte financier unique 2025 concerne le budget principal et les différents budgets annexes désignés ci-dessous :**

- Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »
- Budget annexe « Réseau de chaleur »
- Budget annexe « Eau potable »
- Budget annexe « Assainissement en Régie »
- Budget annexe « SPANC »
- Budget annexe « ZA de la Querminais 2 » à Monténay
- Budget annexe « ZA de la Mine » à la Baconnière
- Budget annexe « ZA de la Brimonnière » à Ernée-Monténay
- Budget annexe « ZA le tertre » à Chailland
- Budget annexe « ZAE transférées »

Au-delà de la présentation individuelle par budget, une répartition de l'ensemble des dépenses de la collectivité, par politique communautaire, est jointe en annexe 1.

# BUDGET PRINCIPAL

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2025 fait apparaître un excédent brut de fonctionnement de 1 543 970,96 € avant affectation des résultats contre 1 649 502,09 € en 2024 soit une diminution de l'ordre de 6%.

Les taux d'exécution par rapport aux prévisions du budget de fonctionnement (opérations réelles) sont les suivants :

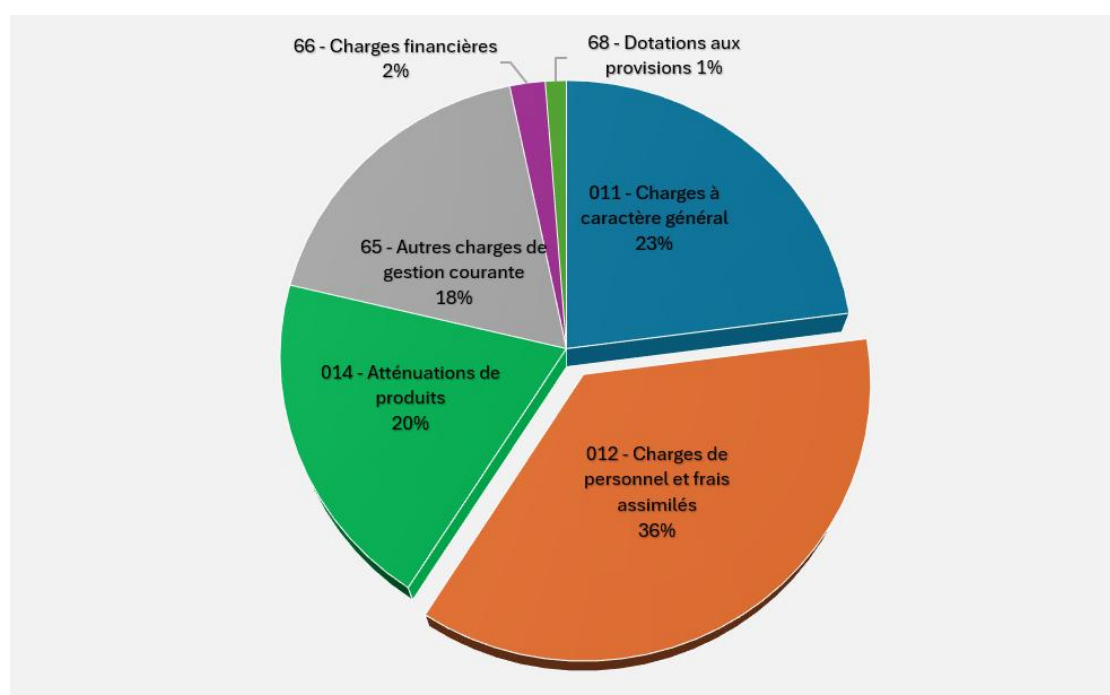
→ 91,58 % pour les dépenses

→ 97,69 % pour les recettes

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres dépenses	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
011 - Charges à caractère général	2 107 991	1 930 774	-8,41%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 816 246	3 039 271	7,92%
014 - Atténuations de produits	1 652 485	1 655 222	0,17%
65 - Autres charges de gestion courante	1 342 123	1 514 867	12,87%
66 - Charges financières	214 826	173 154	-19,40%
67 - Charges exceptionnelles	887	2 419	
68 - Dotations aux provisions	26 801	102 714	
<b>Dépenses réelles hors provisions</b>	<b>8 134 559</b>	<b>8 315 707</b>	<b>2,23%</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 161 360</b>	<b>8 418 421</b>	<b>3,15%</b>
042 - Opération d'ordre sur cessions	158 347	170 790	7,86%
042 - opérations d'ordre / dotations aux amortissements	2 484 036	2 491 157	0,29%
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>2 642 383</b>	<b>2 661 947</b>	<b>0,74%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 803 743</b>	<b>11 080 368</b>	<b>2,56%</b>

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



→ **CHARGES A CARACTERE GENERAL - 8,41%**

Les principales évolutions en hausse et en baisse ont porté sur les postes suivants :

Postes de dépenses	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Ecart 2025/2024
Achat d'études	179 339 €	72 873 €	21 623 €	-51 250 €
Achat prestations de service	364 308 €	455 454 €	380 595 €	-74 859 €
Achat fluides (eau - électricité)	400 710 €	328 385 €	360 300 €	31 915 €
Fourniture petit équipement	52 718 €	46 128 €	38 198 €	-7 930 €
Livres et abonnements	11 114 €	19 690 €	6 647 €	-13 043 €
Contrat de prestation	969 €	6 358 €	629 €	-5 729 €
Entretien de bâtiments	181 537 €	168 118 €	86 822 €	-81 296 €
Formation des agents - hors CNFPT	18 831 €	14 129 €	47 450 €	33 321 €
Primes d'assurances	70 973 €	80 881 €	93 232 €	12 351 €
Honoraires, conseils, contentieux	39 103 €	129 357 €	104 645 €	-24 712 €
Publications	80 518 €	49 357 €	42 887 €	-6 470 €
Téléphonie	66 751 €	69 237 €	43 266 €	-25 971 €
<b>Total</b>	<b>1 566 910 €</b>	<b>1 587 433 €</b>	<b>1 226 296 €</b>	<b>-166 246 €</b>

Des baisses de dépenses constatées sur les postes suivants :

- les achats d'études se sont limités à un audit sur la cybersensibilisation ainsi que la réalisation du document unique.
- Les prestations de service sont en baisse essentiellement due au recrutement d'un technicien informatique en 2025. Un sous-effectif dans le service en 2024 avait obligé la collectivité à faire appel à un prestataire extérieur.
- l'entretien des bâtiments : une baisse importante des travaux réalisés par les entreprises extérieures sur l'ensemble des bâtiments. Le recrutement d'un agent d'entretien en septembre 2024 a permis de réaliser des travaux en régie directe au cours de l'année 2025 ce qui a contribué à une baisse des dépenses. Par ailleurs, l'année 2024 avait été marquée par des travaux importants à l'aire d'accueil des gens du voyage et à l'AquaFitness avec le remplacement de la masse filtrante.
- Des honoraires moins élevés qui s'expliquent en partie par un rattachement de dépenses trop important en 2024 sur l'animation du dispositif OPAH.
- Des frais de publication qui diminuent depuis 2023 justifiés par une internalisation plus importante au sein du service communication
- Des frais de téléphonie/internet qui ont bénéficié d'une baisse tarifaire eu égard à la volumétrie gérée dans le cadre du service commun ; cette baisse significative profite également à l'ensemble des communes adhérentes du service commun SI.

Les augmentations ont porté sur :

- Les fluides (eau et électricité) :
  - Hausse de l'électricité de l'ordre de 9 200 € et ce malgré une économie réalisée au titre de l'autoconsommation photovoltaïque chiffrée à 30 000 €.
  - Hausse de la consommation d'eau de 22 734 € constatée à l'AquaFitness

- Des dépenses d'assurances en hausse liées à l'évolution de la masse salariale et de l'accroissement du patrimoine assuré ainsi qu'à une majoration des taux de cotisations.
- Les formations payantes destinées aux agents en très forte hausse en 2025 ; outre les formations obligatoires de recyclage et qualifiantes nécessaires au bon fonctionnement des services, l'année 2025 a été marquée par la mise en place de formations sur la cybersensibilisation des agents ainsi que sur la formation de 3 assistants de prévention.

### → CHARGES DE PERSONNEL + 7,92 %

Les politiques communautaires du budget principal sont assurées par 71 agents correspondant à 61,74 ETP au 31/12/2025 (dont 1 poste en contrat de projet et 2 postes en apprentissage)

Outre l'évolution de la masse salariale due aux évolutions de carrière des agents (Glissement Vieillesse Technicité), l'année 2025 a été marquée par différents points :

Augmentation des cotisations : +15% au titre de l'assurance statutaire, + 3 points (soit 9,48%) sur la cotisation employeur CNRACL et +1 point (+11,12%) sur la cotisation patronale « maladie-vieillesse » agents titulaires, soit au total + 25 316 €

Pour le volet prévoyance, la collectivité a fait de choix d'adhérer au contrat groupe proposé par le CDG53 au 1/01/2025. La CCE prend en charge entre 50 et 70% de la cotisation en fonction du revenu de l'agent, ce qui correspond à une charge de 18 848 €

Sur le volet social, une participation employeur à hauteur de 60% sur les titres restaurant en année pleine (mise en place au 01/07/2024) soit + 27 504 € (dont 40% recouvré au chapitre 75)

### Des mouvements de personnel :

- Le recrutement d'un responsable patrimoine, d'un agent de propreté (mission confiée à un prestataire extérieur pendant quelques mois), d'un chargé de mission habitat,
- La pérennisation d'un poste d'accueil à l'AquaFitness à hauteur de 9 heures 20 minutes par semaine,
- Le remplacement d'agents placés en congé de maladie ou à temps partiel pour raison thérapeutique,
- Toujours soucieuse d'accompagner les jeunes dans leur processus de formation, la CCE accueille, depuis septembre 2025, un alternant en MASTER DROIT PUBLIC « parcours des affaires et politiques publiques locales », pour une durée de 2 ans.

### Le projet d'administration :

L'axe 2 du Projet d'Administration portait sur la modernisation de l'organisation de la collectivité. En ce sens, une des actions premières, sur l'année 2025, a été d'élaborer un nouvel organigramme. Ainsi, le nouvel organigramme cible a conduit à la création de 2 postes qui seront pourvus en 2026 :

- Directeur de l'environnement et cadre de vie
- Directeur des services à la population.

Le retraitement des données ci-dessous permet une approche plus réaliste des charges de personnel réellement supportées par la collectivité :

Postes Dépenses/Recettes	2023	2024	2025
Charges de personnel brutes	2 745 476 €	2 816 246 €	3 039 271 €
Atténuation de charges - IJ et autre	-29 558 €	-31 867 €	-38 413 €
Recouvrement - Mise à disposition de personnel	-79 660 €	-85 753 €	-48 765 €
Recouvrements via l'attribution de compensation (Services communs)	-343 453 €	-406 247 €	-353 903 €
Recouvrement SC RH auprès des budgets annexes			-8 977 €
Soutien financier création de postes (recettes perçues)	-67 467 €	-55 960 €	-100 625 €
<b>Total charges nettes retraitées</b>	<b>2 225 338 €</b>	<b>2 236 419 €</b>	<b>2 488 588 €</b>
Evolution n/n-1	+12,91%	+0,5%	+11,27%

→ **ATTENUATION DE PRODUITS + 0.17%**

REVERSEMENTS	2023	2024	2025	ECART 2025/2024
Attribution de compensation	1 663 221 €	1 570 783 €	1 542 721 €	-28 062 €
Dotation de solidarité	32 500 €	32 500 €	100 000 €	67 500 €
Dégrèvements fiscalité	3 865 €	4 375 €	5 142 €	767 €
Restitution fiscalité (part TVA sur TH et CVAE)	19 704 €	26 222 €		-26 222 €
Autres reversements (restitution fiscalité IFER)		18 605 €	7 359 €	-11 246 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 719 290 €</b>	<b>1 652 485 €</b>	<b>1 655 222 €</b>	<b>2 737 €</b>
Evolution n/n-1	-1,05%	-3,89%	0,17%	

Les reversements de fiscalité dits « attributions de compensation » à destination des communes diminuent chaque année, justifiés par la montée en puissance des services communs auxquels adhèrent les communes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal pour la première année en 2025, la CCE a été amenée à verser :

- 7 359 € issus du produit des IFER sur les composantes éolienne et photovoltaïque. Ce montant correspond à 15% du produit perçu par la CCE en 2024.
- 100 000 € de dotation de solidarité communautaire

En 2024, une part d'IFER – composante éolienne, perçue à tort sur 2023, avait été restituée à la commune de St Hilaire du Maine pour 18 605 €. (hors PFF)

→ **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE + 12,87%**

La typologie des dépenses sur ce chapitre est la suivante :

Type de dépenses	2023	2024	2025	ECART 2025/2024
Informatique en nuage et autres redevances (SACD, SACEM )	117 325 €	158 045 €	191 951 €	33 906 €
Indemnités aux élus et frais annexes	149 432 €	157 267 €	173 911 €	16 644 €
Créances éteintes et ANV	30 130 €	1 924 €	13 500 €	11 577 €
SDIS - Service incendie	463 494 €	489 786 €	496 480 €	6 694 €
Subventions pers de droit privé et communes	147 648 €	103 637 €	159 690 €	56 053 €
Subventions aux budgets annexes	54 685 €	50 600 €	35 737 €	-14 863 €
Subvention au CIAS	270 000 €	279 700 €	328 000 €	48 300 €
Reversement taxe GEMAPI délégation compétence	80 405 €	91 713 €	109 536 €	17 823 €
Autre	1 792 €	9 452 €	6 062 €	-3 390 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 314 911 €</b>	<b>1 342 123 €</b>	<b>1 514 867 €</b>	<b>172 744 €</b>

L'augmentation des dépenses porte principalement sur les postes suivants :

- Des subventions de droit privé pour 159 690 € contre 103 637 € en 2024, hausse justifiée par le coût d'une participation 1<sup>ère</sup> année à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) pour 52 020 €. (convention triennale 2025-2027 d'accompagnement aux politiques d'aménagement, de planification et stratégies territoriales)
- Une subvention d'équilibre versée au budget CIAS à hauteur de 218 000 €, (contre 188 700 € en 2024), à laquelle s'ajoute des reversements de subventions perçus de l'Etat dans le cadre des Espaces France Services pour 110 000 €.
- Le poste informatique en nuage généré par la montée en puissance des services communs SI et RH, ainsi que l'acquisition de nouveaux logiciels métiers en fonctionnement des services.
- Des reversements dans le cadre de la délégation de compétence GEMAPI effectués pour l'essentiel au Syndicat de bassin de l'Ernée et plus accessoirement au Syndicat Mixte EPTB Vilaine (pour les communes de Juvigné et la Croixille) ; il est précisé toutefois que l'augmentation est intégralement couverte par le montant du produit fiscal GEMAPI voté en 2025.
- La contribution financière versée au SDIS de la Mayenne marquée par une évolution de + 1,36% contre + 5.67% en 2024

→ **CHARGES FINANCIERES - 19,40%**

La Communauté de communes n'a pas contracté de nouveaux prêts en 2025, ce qui fait diminuer mécaniquement le montant des intérêts versées en 2025 sur la dette en stock au 31/12/2024.

→ **CHARGES SPECIFIQUES**

Les dépenses s'élèvent à 2 419 €. Elles se limitent dans le cadre de ce chapitre budgétaire à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

## → DOTATIONS AUX PROVISIONS

La mise en place des provisions pour dépréciation des comptes de redevables est devenue obligatoire avec la mise en place de la M57, elle est le gage de sincérité et de qualité comptable. De ce fait, la CCE a constitué de nouvelles provisions en 2025 :

- des provisions pour risque d'irrécouvrabilité dans le cadre de liquidations judiciaires pour un montant de 87 714 € au titre de loyers économiques impayés. Ce montant s'ajoute aux provisions déjà constituées sur les exercices 2023 et 2024 ; le cumul des provisions constituées au 31/12/2025 lié à des liquidations judiciaires s'élève à 201 118 € HT
- Une provision pour risques et charges – litige et contentieux pour 15 000 €

A titre indicatif, le cumul des provisions constituées au 31/12/2025 s'élève à 231 919,07 €.

## → OPERATIONS D'ORDRE

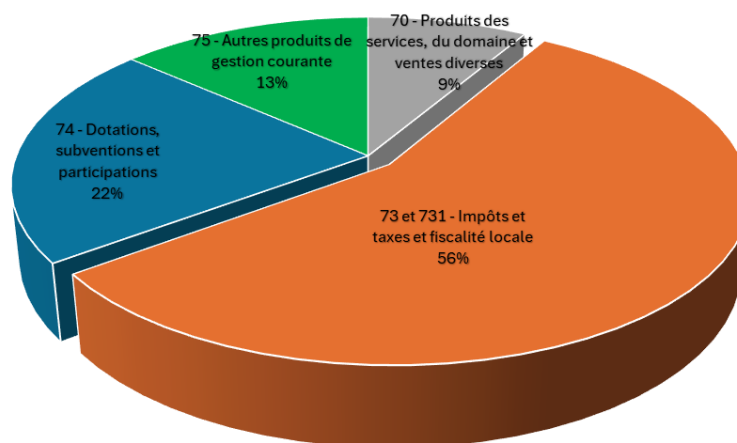
Les opérations d'ordre comprennent :

- les opérations de cession pour 170 790 € : il s'agit de la valeur nette comptable des biens cédés (valeur initiale des biens diminuée des amortissements pratiqués au 31/12 de l'année de cession) ; ces écritures viennent neutraliser la recette perçue au compte 775.
- les dotations aux amortissements des biens pour un montant de 2 491 157 €, montant stable par rapport à 2024 ; il est rappelé que dans le cadre de la nomenclature budgétaire M57 adoptée au 01/01/2023, la comptabilisation des amortissements des immobilisations se fait à la date de la mise en service et donc au prorata temporis.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres recettes	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
013 - Atténuations de charges	31 867	38 413	20,54%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	777 251	870 006	11,93%
73 et 731 - Impôts et taxes et fiscalité locale	5 434 392	5 736 579	5,56%
74 - Dotations, subventions et participations	2 145 496	2 201 470	2,61%
75 - Autres produits de gestion courante	1 464 433	1 374 934	-6,11%
76 - Produits financiers	115	60	
77 - Produits spécifiques	83	9 050	
77 - Produits spécifiques issus des cessions	158 347	170 790	
78 - Reprises sur amortissements et provisions	5 246	12 248	
<b>Recettes réelles hors produits des cessions</b>	<b>9 858 883</b>	<b>10 242 760</b>	<b>3,89%</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>10 017 230</b>	<b>10 413 550</b>	<b>3,96%</b>
OPERATIONS D'ORDRE	569 605	561 286	-1,46%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 586 835</b>	<b>10 974 836</b>	<b>3,66%</b>
Résultat antérieur reporté	1 866 410	1 649 502	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 453 245</b>	<b>12 624 338</b>	<b>1,37%</b>

## Structure des recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions)



Les 2 principales ressources de la Communauté de communes proviennent :

- Pour 56% (5 737 K€) par les impôts, taxes et fiscalité locale
- Pour 22% (2 201 K€) par les dotations et participations (DGF, compensations de l'Etat sur la fiscalité, subventions de fonctionnement diverses)

### → LES ATTENUATIONS DE CHARGES + 20,54%

Recettes perçues	2023	2024	2025	ECART 2025/2024
Indemnités journalières (CPAM et assurance stututaire)	19 912 €	26 552 €	34 378 €	7 826 €
Reversement fonds national de compensation du SFT	9 646 €	5 315 €	4 035 €	-1 280 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 558 €</b>	<b>31 867 €</b>	<b>38 413 €</b>	<b>6 546 €</b>

Ces recettes directement liées aux charges de personnel viennent en diminution de la masse salariale au chapitre 012. Elles sont très fluctuantes d'une année sur l'autre puisqu'elles sont le reflet les arrêts de travail (compris congés maternité, paternité, mi-temps thérapeutique ...)

Par ailleurs, la CC de l'Ernée continue à être bénéficiaire au titre du fonds national de compensation du SFT depuis plusieurs années. La compensation consiste, sur le plan national, à reverser aux collectivités créditrices les sommes récupérées auprès des collectivités débitrices.

### → LES PRODUITS DES SERVICES + 11,93%

✓ Les recettes tarifaires

SERVICE	EXERCICE			ECART 2025/2024
	2023	2024	2025	
Ecole de Musique	48 167 €	47 530 €	49 508 €	1 977 €
Saison culturelle 3E	26 199 €	20 384 €	20 597 €	213 €
Aquafitness	356 095 €	378 536 €	402 613 €	24 077 €
<b>TOTAL</b>	<b>430 461 €</b>	<b>446 450 €</b>	<b>472 717 €</b>	<b>26 267 €</b>

### Ecole de musique

A la rentrée 2025/2026, les effectifs sont restés stables par rapport à la rentrée précédente.

A titre indicatif, les effectifs et les tarifs ont évolué sur les 3 dernières saisons comme suit :

Saison 2023-2024 : 218 élèves / évolution des tarifs + 5%

Saison 2024-2025 : 195 élèves / évolutions des tarifs + 3%

Saison 2025-2026 : 195 élèves / évolutions des tarifs + 1%

### Saison culturelle

Une augmentation tarifaire des entrées de spectacles à compter de la saison 2025/2026 a permis de compenser financièrement la diminution des entrées consécutives à la réduction du nombre de spectacles de la fin de l'année 2025.

### AquaFitness

L'évolution des recettes de l'AquaFitness est principalement dû à l'augmentation des tarifs au 01/02/2025 avec une stabilité des fréquentations tant au niveau de la piscine que du fitness ; le sinistre du hammam fait toujours actuellement l'objet d'une procédure judiciaire à l'encontre de l'entreprise qui avait posé la faïence. Des pertes d'exploitation sont bien réelles et seront estimées au titre des dommages subis.

### ✓ Les mises à disposition de personnel

RECETTES	EXERCICE			ECART 2025/2024
	2023	2024	2025	
MAD de personnel aux budgets annexes et CIAS	75 330 €	79 633 €	39 940 €	-39 693 €
MAD de personnel aux communes membres et collectivités extérieures	4 330 €	6 120 €	8 825 €	2 705 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 660 €</b>	<b>85 753 €</b>	<b>48 765 €</b>	<b>-36 988 €</b>

Les niveaux de recouvrement en charges de personnel ont baissé en 2025 pour diverses raisons :

- Les recouvrements vers les budgets annexes comprennent la mise à disposition de personnels issus des services supports, hors services communs, se limitant ainsi à la comptabilité et au ménage des locaux. De nouvelles règles de refacturation des services communs à compter de 2025 ont eu pour effet de faire basculer les recouvrements liés au coût du service RH en remboursements de frais. Par ailleurs, la dissolution du budget du CIAS de l'Ernée au 31/12/2025, n'a pas permis de recouvrer les sommes dues, ce qui représentait néanmoins 13 934 € ; pour autant, ce montant non recouvré auprès du CIAS sera intégré indirectement dans les comptes de la CCE sur l'exercice 2026 lors de la reprise du résultat de clôture du CIAS au 31/12/2025
- Les mises à disposition de personnel auprès des communes concernent les interventions musicales dans le cadre du dispositif Musical'Ecoles
- Les autres mises à disposition de personnel (collectivités extérieures) se limitent en 2025 au recouvrement effectué auprès du Syndicat de Bassin de l'Ernée.

✓ Les remboursements de frais et divers

RECETTES	EXERCICE			ECART 2025/2024
	2023	2024	2025	
Remboursement de charges par les locataires (en sus des loyers ou redevance d'occupation)	195 703 €	121 668 €	179 315 €	57 647 €
Remboursement de frais par les budgets annexes , CIAS et SB	86 561 €	91 129 €	121 844 €	30 715 €
Remboursement de frais par les communes	18 880 €	15 672 €	9 223 €	-6 449 €
Chasse Etang neuf Juvigné	15 285 €	8 000 €	8 000 €	0 €
Redevance d'occupation - Terrains dont Aire d'accueil	3 076 €	5 841 €	6 804 €	964 €
Produits activités annexes (vente énergie produite par les panneaux photovoltaïques + facturation recharge bornes VE)	2 635 €	2 465 €	7 233 €	4 768 €
Autres ventes	5 250 €	274 €	16 105 €	15 831 €
<b>TOTAL</b>	<b>327 390 €</b>	<b>245 048 €</b>	<b>348 524 €</b>	<b>103 476 €</b>

Les évolutions en augmentation sont justifiées par :

- Les remboursements de charges par les locataires évoluent au gré de la volumétrie des locations consenties et du coût des charges supportées par la CCE ; ces remboursements concernent les ateliers relais, la pépinière d'entreprise, les maisons de santé, certains logements locatifs et l'aire d'accueil des gens du voyage. Tous ces remboursements couvrent des dépenses réalisées au chapitre charges à caractère général (chauffage – frais de ménage – maintenance - taxes foncières) à l'exception des postes Eau et Electricité qui sont recouverts au chapitre 75.
- Les remboursements de frais par les budgets annexes et le Syndicat de Bassin pour les raisons évoquées ci-dessus, à savoir le basculement des charges de personnel RH vers les remboursements de frais
- Les autres ventes concernent, en 2025, une vente exceptionnelle de grumes de peupliers à l'étang neuf de Juvigné pour 16 000 € faisant suite à l'abatage de peupliers dans le cadre de l'ouverture du milieu, action qui s'inscrit au titre du plan de gestion de l'étang neuf de Juvigné.

Les autres postes n'appellent pas d'observations particulières du fait de leur faible variation.

→ **IMPOTS, TAXES et FISCALITE LOCALE + 5,56%**

Produits issus de la fiscalité directe locale

PRODUITS	2023	2024	2025	Comparatif 2025/2024	
				Ecart en %	Ecart en €
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	147 786 €	140 989 €	124 978 €	-11,36%	-16 011 €
Taxes foncières pptés bâties	164 671 €	172 592 €	288 575 €	67,20%	115 983 €
Taxes foncières pptés non bâties	150 404 €	157 009 €	141 823 €	-9,67%	-15 186 €
Cotisation Foncière des Entreprises	1 000 895 €	1 040 716 €	1 077 511 €	3,54%	36 795 €
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux	170 152 €	156 849 €	168 460 €	7,40%	11 611 €
Taxe sur les surfaces commerciales	167 348 €	168 620 €	175 061 €	3,82%	6 441 €
FNGIR	135 247 €	135 247 €	135 247 €	0,00%	0 €
Rôles supplémentaires perçus sur années antérieures	19 955 €	23 541 €	43 214 €	83,57%	19 673 €
Fraction TVA nationale (en remplacement de la suppression de la TH)	2 201 427 €	2 200 781 €	2 206 691 €	0,27%	5 910 €
Fraction TVA nationale (en remplacement de la suppression de la CVAE)	793 685 €	792 448 €	818 566 €	3,30%	26 118 €
Fraction TVA nationale - Régularisation n-1			8 003 €		8 003 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 951 570 €</b>	<b>4 988 792 €</b>	<b>5 188 129 €</b>	<b>4,00%</b>	<b>199 337 €</b>

*Evolution fiscalité N/N-1*

*5,71%*

*0,75%*

Une évolution de 4% qui s'explique par :

→ une augmentation des taux de la fiscalité additionnelle en 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13 % (contre 11.83% précédemment)
- Taxe foncière bâtie : 1.75% (contre 1.08% précédemment)

Ce qui a représenté au total un produit supplémentaire de 122 000 € sur l'année 2025

→ l'encaissement exceptionnel d'un rôle supplémentaire en rattrapage de CFE pour 40 000 €

Fraction de TVA nationale

La suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales au 31/12/2022 est compensée par une fraction de TVA nationale, assortie d'un coefficient multiplicateur permettant de bénéficier du dynamisme de la croissance. La suppression progressive de la CVAE est également compensée par une fraction de TVA nationale depuis 2023. Cependant, cette fiscalité basée sur la croissance stagne depuis 2023 sans dynamique pour les collectivités.

Le panier fiscal est complexe dans ses différentes composantes et échappe peu à peu à la maîtrise des collectivités ; la Communauté de communes garde aujourd'hui son pouvoir de taux sur les taxes additionnelles THRS, TFB, TFNB et sur la CFE, ce qui représente à peine 1/3 des produits issus de la fiscalité directe locale.

## Les autres recettes fiscales non issues des impositions directes

PRODUITS	2023	2024	2025	Comparatif 2025/2024	
				Ecart en %	Ecart en €
Taxes GEMAPI	94 545 €	114 689 €	154 581 €	34,78%	39 892 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	206 444 €	195 566 €	177 223 €	-9,38%	-18 343 €
Attribution de compensation reçues par les communes	127 475 €	135 345 €	131 960 €	-2,50%	-3 385 €
Reversement fiscalité par les Communes Mise en œuvre PFF			40 369 €		40 369 €
Taxe transports			44 317 €		44 317 €
<b>TOTAL</b>	<b>428 464 €</b>	<b>445 600 €</b>	<b>548 450 €</b>	<b>23,08%</b>	<b>102 850 €</b>

Le FPIC (péréquation horizontale entre collectivités) qui correspond à la répartition de droit commun est en baisse constante depuis 2023 lié à une évolution qui classe le territoire de l'Ernée à un meilleur niveau de richesse depuis quelques années parmi les ensembles intercommunaux éligibles.

La GEMAPI correspond au produit voté en 2025, lequel est supérieur à 2024 pour permettre de couvrir les dépenses liées à cette compétence déléguée principalement au Syndicat de bassin de l'Ernée.

Un reversement de fiscalité par les communes au titre de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal pour la première année en 2025 : 40 369 € correspond à 15% des taxes foncières communales perçues au titre de l'année 2024 sur les zones d'activités économiques communautaires ; ce montant figé à 40 369 € sera perçu chaque année, augmenté à partir de 2026 de 100% des nouvelles recettes de taxes foncières perçues en année n-1.

Une taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance au titre de l'année 2024 (TEIT LD) a été perçue fin 2025 ; Par arrêté du 16/12/2025, les notifications individuelles au titre de l'affectation de la taxe ont été adressées aux collectivités. Le texte a désigné comme affectataire au titre de la première fraction de la taxe, pour le bloc communal, les EPCI à fiscalité propre. Toutefois, le décret précise que les EPCI à fiscalité propre, auxquels les communes n'ont pas transféré la totalité de la compétence voirie, reversent à leurs communes membres une partie du produit qu'ils ont perçu. L'intégralité de cette somme est donc prévue d'être reversée aux communes au budget 2026

### → LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS + 2,61%

✓ Les versements de l'Etat (DGF et compensations fiscales)

PRODUITS	2023	2024	2025	ECART 2025/2024
DGF	924 420 €	966 135 €	1 005 367 €	39 232 €
FCTVA	4 081 €	9 790 €	9 932 €	142 €
Compensations fiscales (*)	648 524 €	682 929 €	657 723 €	-25 206 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 577 025 €</b>	<b>1 658 854 €</b>	<b>1 673 022 €</b>	<b>14 168 €</b>

La DGF a progressé de 4,1% en 2025 contre 4.5% en 2024

Le total des compensations fiscales a évolué à la baisse justifiée comme suit :

→ Minoration de la DCRTP adopté par la loi de finances 2025 qui s'est traduite par une baisse drastique passant de 62 956 € en 2024 à 12 693 € en 2025 soit - 50 263 € ;

→ Augmentation des autres compensations concernant les pertes de produits fiscaux liés à la baisse des impôts entreprises (CFE et taxes foncières) depuis 2021 pour 25 057 €

✓ **Les participations (liées aux politiques développées)**

PARTICIPATIONS	2023	2024	2025	ECART 2025/2024
Subventions Etat	232 450 €	191 344 €	232 824 €	41 480 €
Subventions Région	29 769 €	28 402 €	26 909 €	-1 493 €
Subventions Département	146 506 €	227 188 €	206 961 €	-20 228 €
Subventions autres	26 238 €	39 708 €	61 754 €	22 046 €
<b>TOTAL</b>	<b>434 963 €</b>	<b>486 642 €</b>	<b>528 448 €</b>	<b>41 806 €</b>

**L'Etat** a accompagné financièrement la collectivité pour :

- Le fonctionnement des Espaces France Service à hauteur de 110 000 € contre 90 000 € en 2024, lequel montant a été reversé au CIAS de l'Ernée
- La saison culturelle via des fonds DRAC pour l'accueil de la résidence « le bois dormant » dans le cadre du projet culturel de territoire pour 10 000 €.
- La création d'emplois sur des fonds spécifiques pour 52 297 € (dont poste cheffe de projet PVD 4<sup>ème</sup> année)
- Le soutien 2<sup>ème</sup> année pour le suivi-animation de l'OPAH/OPAH-RU pour 29 692 €.
- Le soutien financier de l'ANAH au titre du pacte territorial – Espace Conseil France Rénov' (valorisation workshop de l'habitat, ainsi que l'emploi du chargé Habitat) pour 30 836 €

**La Région** a apporté quelques soutiens sur les projets culturels en solde sur années précédentes pour 16 710 €. Elle a également accompagné la collectivité sur le dispositif du contrat nature au titre du plan de gestion de l'étang neuf de Juvigné pour 10 617 €, le contrat ayant pris fin en 2025.

**Le Département** est un partenaire financier important de la politique culturelle menée sur notre territoire depuis de nombreuses années ; 157 229 € ont été perçus en 2025 contre 164 111 € en 2024.

Des subventions perçus également :

- En soutien financier sur la création du poste de conseiller bocage pour 19 433 €.
- En soutien financier sur la création du poste Mobilité sur les années 2024 et 2025 pour 24 988 €
- Le remboursement des frais de transport vers la piscine des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège des 7 fontaines à Andouillé pour 2 210 €.

**Les subventions autres :**

- La CAF octroie dans le cadre de la gestion de l'Aire d'accueil des Gens du Voyages une subvention annuelle qui est calculée en fonction du taux d'occupation. Elle a été de 18 428 € en 2025 contre 21 660 € pour 2024.
- Les collèges du territoire participent dans le cadre de la mise à disposition de la piscine scolaire : 10 487 € en 2025, montant relativement stable par rapport à 2024.
- Subvention perçue par l'Office National de diffusion Artistique sur les spectacles de la saison culturelle au titre de l'accueil de résidences pour 14 218 €.

- La participation des communes d'Ernée et St Denis de Gastines sur le reste à charge du workshop de l'habitat pour 12 734 € (en rattachement de recettes 2025)
- La participation de la commune d'Ernée à hauteur de 50% sur le reste à charge du poste PVD-ORT – 4<sup>ème</sup> année pour 5 886 € (en rattachement de recette)

## → LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE – 6,11%

Ce chapitre est composé des revenus des immeubles pour 89% (hors recouvrement de charges inhérentes aux loyers)

### A- Les loyers

Une légère diminution du revenu des immeubles constatée en 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

LOCATIONS	2023	2024	2025	ECART 2025/2024
Ateliers relais	530 724 €	538 642 €	538 086 €	-556 €
Pépinière	73 578 €	70 122 €	68 671 €	-1 451 €
MSP	195 361 €	204 429 €	195 565 €	-8 864 €
Logements	424 622 €	425 971 €	422 514 €	-3 457 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 224 285 €</b>	<b>1 239 164 €</b>	<b>1 224 836 €</b>	<b>-14 328 €</b>

### Focus sur ces évolutions :

#### Les ateliers relais

A noter des évolutions de loyers au cours de l'année 2025 :

- Location sur une année pleine de la Fonderie à Ernée avec une augmentation du loyer à partir du mois d'octobre 2025 liée à la réalisation d'un parking soit + 7031 € sur l'année
- Evolution du loyer de la recyclerie BROC'N'GROLE au 01/06/2025 conformément au bail commercial en cours soit + 2400 € sur l'année
- Une diminution des loyers de l'entreprise Palettes LELANDAIS à Chailland en 2025 (- 15 340€), justifiée par le calcul d'une valeur résiduelle de fin de crédit-bail (au 31/12/2026) déduite des loyers sur les 2 dernières années.

#### La pépinière

La pépinière est composée de 3 ateliers (dont un occupé de façon permanente par la Poste) et dispose par ailleurs de 6 bureaux. En 2025, 1 atelier est resté vacant sur une période de 7 mois et 2 bureaux sur 5 mois.

#### Les MSP

Des cabinets sont restés vacants au cours de l'année 2025, ce qui représente globalement la perte de loyers enregistrée entre 2025 et 2024.

#### Le parc de logements locatifs

Concernant la gestion du parc de logements, le montant des loyers reste stable.

A noter que 2 logements ont été vendus au cours de l'année 2025 respectivement en juin et juillet. Par ailleurs, une augmentation de 1,82% sur les loyers au 01/07/2025 a été répercutée contre 3,5% au 01/07/2024. Le taux d'occupation annuel de 98,5% sur l'ensemble du parc, soit légèrement supérieur à 2024 (12 mois de vacance en 2025 contre 19 mois en 2024)

## B- Les recouvrements de charges

Un recouvrement des charges de fonctionnement sur les MSP, la pépinière d'entreprises et de façon plus accessoire sur les logements limité aux remboursements des consommations d'eau et d'électricité a été effectué sur le chapitre 75 ; ces charges se sont élevées au global à 65 364 €.

## C- Les autres recettes

Elles sont sujettes à fluctuation du fait de leur diversité comme le montre le tableau ci-dessous :

Autres recettes	2023	2024	2025	ECART 2025/2024
Reversement excédents en provenance des budgets ZAE	4 082 €	60 633 €	39 155 €	-21 478 €
Participation agents - titres restaurant		8 179 €	17 555 €	9 376 €
Indemnités sinistres	28 327 €	10 082 €	5 631 €	-4 451 €
Excédent de gestion Etang neuf	7 377 €	9 498 €	3 057 €	-6 441 €
Produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre			15 849 €	15 849 €
Divers encaissements	8 540 €	1 452 €	2 261 €	809 €
Ecritures de régularisations (neutre D=R)	27 195 €	18 600 €	1 227 €	-17 373 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 521 €</b>	<b>108 444 €</b>	<b>84 736 €</b>	<b>-23 708 €</b>

A noter une recette exceptionnelle perçue en 2025 concernant un produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre ; dans le cadre de la loi de finance 2025, il a été prévu l'affectation d'une fraction aux autorités organisatrices de la mobilité. A ce titre, la CCE a été bénéficiaire de 15 849 €.

## → LES PRODUITS SPECIFIQUES

Type de produits	2023	2024	2025	ECART 2025/2024
Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 702 €	83 €	9 050 €	8 967 €
Produits des cessions (ventes)	806 780 €	158 347 €	170 790 €	12 443 €
<b>TOTAL</b>	<b>808 482 €</b>	<b>158 430 €</b>	<b>179 840 €</b>	<b>21 410 €</b>

Les mandats annulés sur exercices antérieurs correspondent à des dégrèvements de taxes foncières 2023 sur logements locatifs restés vacants plus de 3 mois au cours de l'année 2023 ainsi que des remboursements sur trop versé (dont incitation financière covoiturage BLABLACAR Daily)

Les produits des cessions fluctuent d'une année sur l'autre mais elles n'ont pas d'incidence sur le résultat de fonctionnement car une dépense au chapitre 042 (opération d'ordre) vient neutraliser ces recettes. De ce fait, la recette des ventes impacte le résultat d'exécution de la section d'investissement. Les ventes 2025 correspondent à la vente de 2 logements locatifs.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'exécution de la section d'investissement présente un excédent brut de + 6 283,78 € ramené à - 59 987,43 € en considérant les restes à réaliser 2025 à reporter en N+1.

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

### LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement (hors RAR) s'élèvent à un montant total de 4 218 227 €, elles étaient de 2 528 932 € en 2024.

Année	2023	2024	2025	Variation 2025/2024 %
Immobilisations incorporelles	220 644 €	235 862 €	283 087 €	20,02%
Immobilisations corporelles	1 913 988 €	134 089 €	251 140 €	87,29%
Immobilisations en cours	1 002 458 €	741 864 €	1 972 124 €	165,83%
Subventions d'équipement versées	256 393 €	126 445 €	568 223 €	349,38%
Emprunts et dettes assimilées	1 419 909 €	956 921 €	807 380 €	-15,63%
Autres immobilisations financières	1 586 €	203 963 €	112 590 €	-44,80%
Autres dépenses d'investissement (opérations comptes de tiers)		129 788 €	135 384 €	4,31%
Autres dépenses - écritures régul. (neutre D=R))			88 299 €	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>4 814 978 €</b>	<b>2 528 932 €</b>	<b>4 218 227 €</b>	<b>66,80%</b>

→ LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (immob incorporelles, corporelles et en cours)

Les dépenses d'équipement s'élèvent pour 2025 à 2 569 028 € (dont 62 677 € d'écritures de régularisation) contre 1 111 815 € en 2024.

Les principaux travaux et études réalisés en 2025 ont été les suivants :

→ en opérations individualisées

- Des travaux d'aménagements à la MSP d'Andouillé et à l'atelier Multiactivités à St Denis de Gastines
- Fourniture et pose d'un poste HTA pour augmentation de la puissance électrique à l'atelier Elekto à Andouillé
- L'étude de faisabilité pour le projet de pôle culturel à Ernée jusqu'à la phase choix de l'architecte
- Les travaux d'extension et réhabilitation énergétique du siège de la CCE
- PCAET – volet mobilité : démarrage de l'étude sur les déplacements
- Le solde des honoraires de révision du PLUi

- Le solde des dépenses lié à la construction des ombrières photovoltaïques au siège de la CCE
  - La réalisation d'un parking à la fonderie à Ernée
- hors opérations individualisées
- Changement du système de billetterie à l'AquaFitness
  - GEMAPI : Travaux de réhabilitation du cours d'eau du Gastard à Andouillé
  - Etang neuf de Juvigné : abattage peupliers et réouverture de milieu humide
  - Achat de 10 vélos à assistance électrique
  - Mise en œuvre programme 2<sup>ème</sup> année « travaux de restauration et d'amélioration du maillage bocager » (plantations de haies)
  - Actions menées par le CPIE pour la conception de l'atlas de la biodiversité au titre de la convention d'objectifs 2023-2025
  - La création d'une plateforme matérielle et logicielle pour la virtualisation de serveurs en immersion – fin des travaux d'installation
  - Matériel informatique pour postes de travail (installations nouveaux agents et renouvellement)
  - Matériel de téléphonie
  - Matériels technique, signalétique, instruments de musique ....

### → LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (FONDS DE CONCOURS)

Les fonds de concours accordés en 2025 se sont élevés à 593 845 €, répartis comme suit :

Typologie des fonds de concours	2023	2024	2025
Contournement sud d'Ernée	170 000 €	0 €	505 000 €
Aide à l'immobilier entreprises	42 502 €	120 000 €	60 000 €
Plan Corps de Rue Simplifié	6 167 €	2 445 €	1 223 €
Revitalisation centre bourgs des communes	16 743 €		
Aides aux bibliothèques communales	4 170 €	3 000 €	2 000 €
Acquisition vélo assistance électrique	1 811 €		
Dispositif Habiter Mieux	15 000 €	1 000 €	
Ecriture régularisation - neutre			25 622 €
<b>TOTAL</b>	<b>256 393 €</b>	<b>126 445 €</b>	<b>593 845 €</b>
<i>Evolution N/N-1</i>	<i>-23,32%</i>	<i>-50,68%</i>	<i>369,65%</i>

Divers dispositifs d'aides (VAE, habiter-Mieux, revitalisation centre bourgs) sont terminés. Le dispositif d'aide OPAH-RU qui a démarré en 2024 n'a pas encore fait l'objet de versements d'aides. Après le soutien financier apporté à la phase étude du projet de contournement sud d'Ernée, l'aide de la Communauté de communes porte dorénavant sur la phase travaux sur la période 2025-2028. (2 005 000 € au total) ; le premier versement a été effectué en 2025.

## → LES DEPENSES FINANCIERES

Dépenses financières	2023	2024	2025
Remboursement capital de la dette	1 405 510 €	954 032 €	802 671 €
Dépôts et cautionnements versés	14 399 €	2 890 €	4 709 €
Avances versées aux budgets ZA	1 586 €	203 963 €	112 590 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 421 495 €</b>	<b>1 160 885 €</b>	<b>919 970 €</b>
<i>Evolution N/N-1</i>	<i>13,24%</i>	<i>-18,33%</i>	<i>-20,75%</i>

### ➤ Le remboursement de la dette

L'année 2025 présente un remboursement de la dette conformément aux échéanciers sur la dette existante au 31/12/2024, sans nouvel emprunt contracté en cours d'année. Divers prêts étant arrivés à terme en 2024 expliquent une diminution importante des remboursements en 2025.

A noter qu'en 2023, le remboursement anticipé d'un emprunt pour 444 266 € consécutif à la vente d'un immeuble était venu augmenter de façon exceptionnelle le niveau global du remboursement annuel, sans lequel le niveau de remboursement s'établissait objectivement à 961 244 €.

### ➤ Les avances versées aux budgets annexes ZA

Des avances ont été versées aux budgets zones d'activités afin de couvrir les dépenses d'acquisition de terrains ainsi que les études et premiers travaux d'aménagement sur les zones de la Mine à la Baconnière, les landes à la Pellerine et Charné-Fay à Ernée ; à titre indicatif, le solde cumulé des avances consenties sur les différents budgets ZA, et restant à rembourser, est de 1 231 918 € au 31/12/2025.

## → LES AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (opérations comptes de tiers)

Les dépenses d'un montant total de 135 384 € se décomposent comme suit :

- Programme bocage : plantations de haies – 2<sup>ème</sup> année pour 126 620 €
- Programme antiérosif : travaux pour 2 320 €
- GEMAPI : solde travaux pour la restauration du cours d'eau – bassin du Gastard à Andouillé pour 6 444 €

## LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (en provenance de l'Etat, de la région, du département ...)
- Le FCTVA
- Les emprunts contractés
- Les immobilisations financières (avances remboursables)

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 388 177 €, elles étaient de 698 818 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2023	2024	2025	Variation 2025/2024 %
Subvention d'investissement	483 095 €	350 077 €	840 795 €	140,17%
Emprunt et dettes assimilées	1 505 629 €	2 581 €	2 819 €	9,22%
FCTVA	161 402 €	190 702 €	340 585 €	78,60%
Autres immobilisations financières	55 589 €	90 953 €	47 927 €	-47,31%
Autres recettes d'investissement (opérations comptes de tiers)	8 276 €	64 505 €	67 751 €	5,03%
Autres recettes - écritures de régularisation (neutre D=R)			88 299 €	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 213 991 €</b>	<b>698 818 €</b>	<b>1 388 176 €</b>	<b>98,65%</b>

L'ensemble des dépenses, après déduction des subventions et du FCTVA perçues, a été autofinancé.

Les autres immobilisations financières correspondent :

- aux remboursements des avances par les budgets zones d'activités au rythme des ventes réalisées
- au remboursement par le budget annexe Réseau de chaleur pour 8 000 €
- Remboursement par la Région – solde du fonds résilience alimenté par la CC de l'Ernée au moment du COVID-19

Les autres recettes (opérations comptes de tiers), quant à elles, proviennent de concours financiers Etat et Département au titre des travaux pour compte de tiers « PCAET : Plantations de haies » et « GEMAPI : travaux de restauration de cours d'eau sur le bassin du Gastard à Andouillé ».

### LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE

Les opérations d'ordre budgétaires sont des jeux d'écriture sans flux financiers qui s'équilibrent en dépenses et recettes entre les sections.

Elles sont composées :

- Des dotations aux amortissements avec la reprise des subventions s'y rattachant
- Des opérations de cessions (valeur nette comptable et différences sur réalisations)
- Des opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement)

Le solde des opérations d'ordre de transfert entre sections a permis de dégager un autofinancement sur la section d'investissement de 2 100 661 €, lequel a permis le remboursement de la dette et l'autofinancement des travaux de l'année.

## LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

### 1 – L'évolution de l'épargne Brute/Nette

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité sur les 4 dernières années.

L'épargne brute de la Collectivité résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (hors opérations de cessions). L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé autofinancement brut permet de financer la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou la capacité d'autofinancement est calculée à partir de l'épargne brute, de laquelle il est défalqué le remboursement du capital de la dette.

En €	FONCTIONNEMENT			
	2022	2023	2024	2025
Total des dépenses de fonctionnement	7 076 715 €	8 154 155 €	8 161 360 €	8 418 421 €
Total des recettes de fonctionnement	9 181 883 €	9 575 035 €	9 858 883 €	10 242 760 €
CAF BRUTE (Epargne brute)	2 105 168 €	1 420 880 €	1 697 523 €	1 824 339 €
Taux d'épargne brute en %	22,93%	14,84%	17,22%	17,81%
Capital de la dette	952 186 €	1 405 510 €	954 032 €	802 671 €
CAF NETTE (EPARGNE NETTE)	1 152 982 €	15 370 €	743 491 €	1 021 668 €

*Remboursement normal du capital en 2023 (hors remboursement anticipé) : 975 643 € soit une CAF qui peut être ramenée à 445 236 €.*

*Les CAF sont déterminées en tenant compte des provisions semi-budgétaires constituées*

#### Taux d'épargne brute

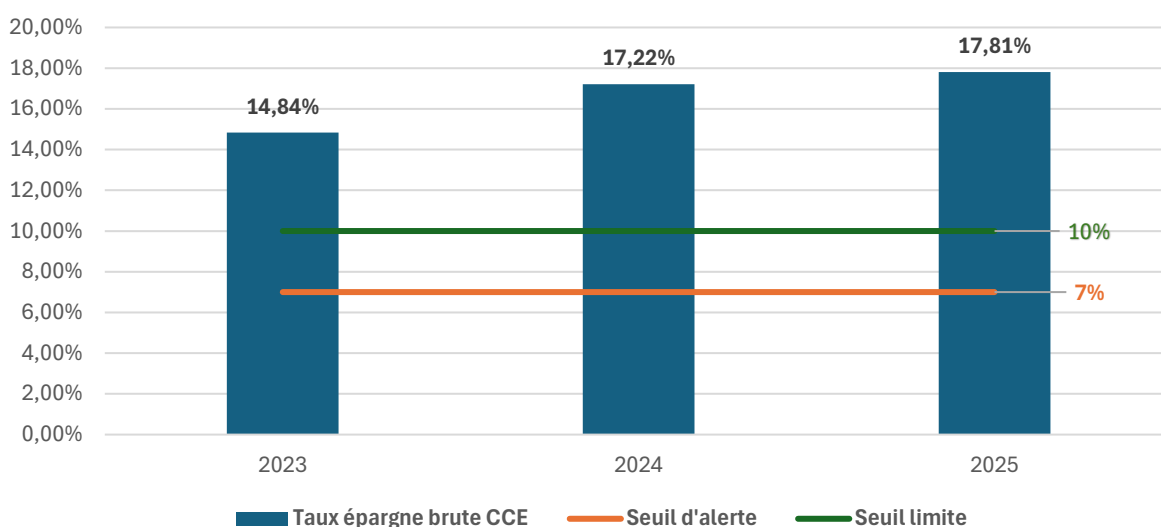
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité (hors produits de cessions). Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont présentés ci-dessous. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne. Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'un EPCI en France se situe à 15,60% en 2024 contre 19% en 2023 (DGCL – données DGFIP).

**Au 31/12/2025, le taux d'épargne brute de la Communauté de communes de l'Ernée est de 17,81% soit au dessus de la moyenne nationale.**

## Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



## 2- Investissement et endettement de la collectivité

INVESTISSEMENT ET ENDETTEMENT			
En €	2023	2024	2025
Emprunts nouveaux contractés	1 500 000 €	0 €	0 €
Dépenses d'investissement hors remboursement de dette	3 409 469 €	1 574 900 €	3 415 556 €
Recettes d'investissement hors nouvel emprunt et compte excédent capitalisé	713 991 €	698 818 €	1 388 177 €
Produits des cessions	806 780 €	158 347 €	170 790 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>1 888 698 €</b>	<b>717 735 €</b>	<b>1 856 589 €</b>
Fonds de roulement au 01/01	2 732 747 €	2 359 419 €	2 385 175 €
Variation du fonds de roulement	-373 328 €	25 756 €	-834 921 €
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 31/12</b>	<b>2 359 419 €</b>	<b>2 385 175 €</b>	<b>1 550 254 €</b>
Encours de la dette au 31/12	7 520 493	6 566 461	5 763 790 €
<b>RATIO DE CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>	<b>5,29</b>	<b>3,87</b>	<b>3,16</b>

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter

pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une collectivité française se situait aux alentours de 5,5 années en 2023 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2023).

**Situation de la Communauté de communes de l'Ernée : 3,16 années au 31/12/2025**

## BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS »

Exécution budgétaire et résultats dégagés sur 2025

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Résultats reportés - Année 2024</b>		<b>88 129,95</b>		<b>522 845,13</b>
opérations de l'exercice 2025	2 275 532,78	2 365 424,41	305 381,56	195 892,48
<b>résultat de l'exercice 2025</b>		<b>89 891,63</b>	<b>109 489,08</b>	
<b>Résultats cumulés au 31/12/2025</b>		<b>178 021,58</b>		<b>413 356,05</b>
restes à réaliser à reporter au BP 2026			116 220,00	22 597,09
TOTAUX CUMULES	2 275 532,78	2 453 554,36	421 601,56	741 334,70
<b>RESULTATS DEFINITIFS AVEC RAR</b>		<b>178 021,58</b>		<b>319 733,14</b>

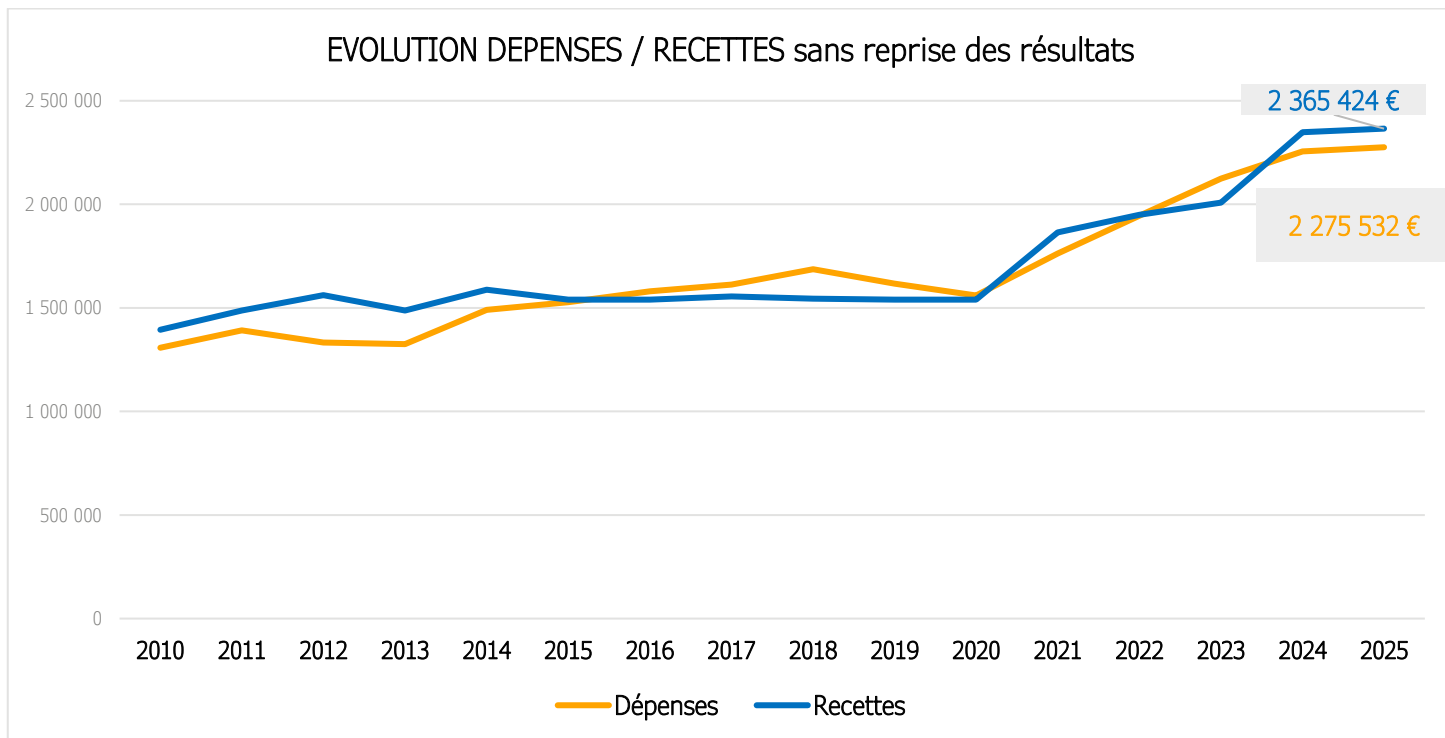
### SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent cumulé de 178 521,58 € avant affectation des résultats contre 101 559,95 € en 2024.

Ces deux dernières années se soldent par un excédent qui reste instable, mais cela permet d'anticiper les évolutions à venir sur le service.

Evolution des dépenses d'exploitation

Chapitres dépenses	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
011 - Charges à caractère général	1 710 120 €	1 819 137 €	1 841 605 €	1,24%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	145 662 €	216 582 €	217 312 €	0,34%
65 - Autres charges de gestion courante	5 723 €	14 273 €	31 522 €	
66 - Charges financières	8 273 €	7 723 €	7 165 €	-7,23%
67 - Charges exceptionnelles	2 947 €	6 595 €	8 775 €	33,06%
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 567 €	4 299 €	333 €	-92,25%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 886 291 €</b>	<b>2 068 609 €</b>	<b>2 106 712 €</b>	<b>1,84%</b>
OPERATIONS D'ORDRE	224 206 €	187 637 €	168 820 €	-10,03%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 110 497 €</b>	<b>2 256 245 €</b>	<b>2 275 532 €</b>	<b>0,85%</b>



## DEPENSES

### Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur de 1 841 605 € contre 1 819 137 € en 2024 (1 873 295 € prévu au BP2025)

Le budget 2025 avait pris en compte principalement :

- Une anticipation des évolutions d'indices de prix à la baisse, qui s'est confirmée.
- Une stabilité du tonnage des ordures ménagères et une augmentation des tarifs de traitement appliqué dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental de la Mayenne.
- Une augmentation du tonnage des déchets en déchèterie avec une augmentation de la TGAP et du tarif appliqué par le Conseil Départemental.

L'année 2025 a vu se confirmer ces évolutions, avec quelques points à mettre en avant :

- Baisse du tonnage des **encombrants** de **8%** par rapport à 2024 lié notamment à la mise en place de la collecte du petit incinérable sur les déchèteries d'Ernée et Andouillé, avec une baisse respectivement de 16 % et 18%.
- Augmentation de la quantité de déchets toxiques après déjà une augmentation en 2024.
- Stabilité du tonnage des déchets recyclables, avec notamment une forte baisse du tonnage de papier (-9%)
- Pour la première année depuis plus de 10 ans, le tonnage des **ordures ménagères** subit une hausse de plus de **2%**. Il avait été prévu au budget 2025 une baisse qui malheureusement n'a pu se concrétiser.
- Le coût de traitement des Ordures Ménagères poursuit sa hausse en lien avec la modernisation de l'usine de valorisation énergétique de Pontmain.

### Chapitre 012 : charges de personnel

Exécution à hauteur de 217 312 € contre 216 582 € en 2024. Stabilité constatée sur ce chapitre.

### Chapitre 042 : Opérations d'Ordre de transfert entre sections (amortissements)

Exécution à hauteur de 168 637 € contre 187 637 € en 2024

La baisse de ce chapitre constatée depuis 2 ans est en lien avec l'extinction d'une partie des amortissements en lien avec les conteneurs d'apport volontaire

### Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Exécution à hauteur de 31 522 € contre 14 273 € en 2024

Ce chapitre correspond principalement aux effacements de dettes et admissions en non-valeur de l'année, il peut donc être assez variable d'une année sur l'autre. Il est précisé qu'une partie des effacements de dettes 2024 a été reportée sur 2025.

### Chapitre 66 : charges financières

Exécution à hauteur de 7 165 € contre 7 723 € en 2024

Pas d'évolution notable, ce chapitre correspond aux intérêts des emprunts en cours.

### Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Exécution à hauteur de 8 775 € contre 6 595 € en 2024

Ce chapitre est très variable d'une année sur l'autre. Il est lié aux annulations sur exercices antérieurs et aux subventions attribuées pour la location de broyeurs.

## RECETTES

### Evolution des recettes d'exploitation

Chapitres recettes	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
013 - Atténuations de charges	45 084 €	27 063 €	44 111 €	62,99%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 652 003 €	1 959 759 €	1 986 225 €	1,35%
74 - Subventions d'exploitation	271 395 €	280 304 €	255 533 €	-8,84%
75 - Autres produits de gestion courante	1 €	577 €	1 057 €	83,28%
77 - Produits exceptionnels	2 618 €	41 461 €	41 514 €	0,13%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 971 100 €</b>	<b>2 309 164 €</b>	<b>2 328 440 €</b>	<b>0,83%</b>
OPERATIONS D'ORDRE	37 440 €	38 334 €	36 984 €	-3,52%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 008 540 €</b>	<b>2 347 498 €</b>	<b>2 365 424 €</b>	<b>0,76%</b>
résultat antérieur reporté	114 881 €	10 307 €	88 130 €	
Total général	2 123 421 €	2 357 805 €	2 453 554 €	4,06%

### Chapitre 70 : Produits des services et ventes

Exécution à hauteur de 1 986 225 € contre 1 959 759 € en 2024 (BP 2025 = 1 956 822 €)

- Article 706 - Redevance : par rapport au budget 2025, le montant de la redevance ordures ménagères réellement émise correspond à 101.68% du prévisionnel.
- Article 703 - vente de produits résiduels (Acier, Aluminium et Ferrailles) : stabilité des recettes par rapport à 2024. L'article est lié à des matières dont les prix de vente sont plutôt stables.
- Article 707 - vente de marchandises (papier, cartons, plastiques, verre) : comme anticipé lors du vote du budget 2025, une forte baisse du prix unitaire des matières

concernées est constatée entre 2024 et 2025 (-35%). Cette instabilité est liée au contexte géopolitique international.

L'évolution du coût du pétrole constatée en 2026 a, quant à elle, un effet relativement « positif » sur le prix de vente de plastique au cours de ces derniers mois.

#### **Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations**

Exécution à hauteur de 255 533 € contre 280 304 € en 2024.

La baisse de ce chapitre est principalement liée à une réduction des soutiens CITEO en lien notamment à des performances de recyclage plus faible qu'attendu (évolution à la hausse des seuils de performance).

#### **Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

Exécution à hauteur de 41 514 € contre 41 461 € en 2024

Ce chapitre est stable mais se distingue d'une année sur l'autre par des recettes exceptionnelles quelque peu différentes, comme suit :

En 2024 :

- Subvention exceptionnelle en provenance du budget principal pour l'acquisition de composteurs pour 24 000 €
- Indemnité de sinistre par suite de la destruction d'un conteneur semi enterré pour 13 430 €

En 2025 :

- Erreur de calcul dans les facturations 2024 de la collecte des conteneurs de déchets à l'avantage de la collectivité qui s'est traduite par une annulation pour 34 860 €
- Indemnité de sinistre (incendie d'une benne en déchèterie) pour 3 874 €

#### **Chapitre 013 : Atténuation de charges**

Exécution à hauteur de 44 111 € contre 27 063 € en 2023.

Ces atténuations de charges portent sur la « ristourne » appliquée par le Conseil départemental pour le traitement des ordures ménagères.

Exceptionnellement en 2025, ont été comptabilisés 5 trimestres au lieu de 4 habituellement (rattrapage d'un trimestre sur 2024)

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le résultat d'investissement de l'année 2025 présente un excédent brut cumulé de 413 356,05 €, ramené à 319 733,14 € en considérant les restes à réaliser.

**Les dépenses d'investissements** s'élèvent à 305 382 € auxquels il faut ajouter 116 220 € de restes à réaliser soit 421 602 € au total contre 314 381 € en 2024.

Les dépenses 2025 ont concerné :

- les premiers acomptes liés à l'étude d'optimisation du service pour 20 680 €
- L'acquisition de matériels industriels pour l'aménagement des déchèteries y compris les travaux et les coûts liés à la mise en place des barrières automatiques pour 114 437 €.
- L'acquisition de conteneurs de tri aériens pour 23 171,50 €.
- L'acquisition et la mise en place de conteneurs semi enterrés pour 60 480,50 €
- le remboursement du capital des emprunts en cours pour 49 478,50 €

- des écritures d'ordre dans le cadre de la reprise des subventions liées aux biens amortis pour 36 984 €

Les restes à réaliser engagés fin 2025 seront réalisés sur le budget 2026.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 195 892 €, auxquelles il convient d'ajouter 22 597 € de restes à réaliser, ainsi que l'excédent antérieur reporté de 522 845 € soit au total 741 335 €

Les recettes sont composées :

- D'opérations d'ordre relatives aux amortissements des biens pour 168 820 €.
- D'une affectation du résultat de fonctionnement 2024 pour 13 430 € correspondant à une plus-value sur cession constatée en section d'exploitation sur le budget 2024.

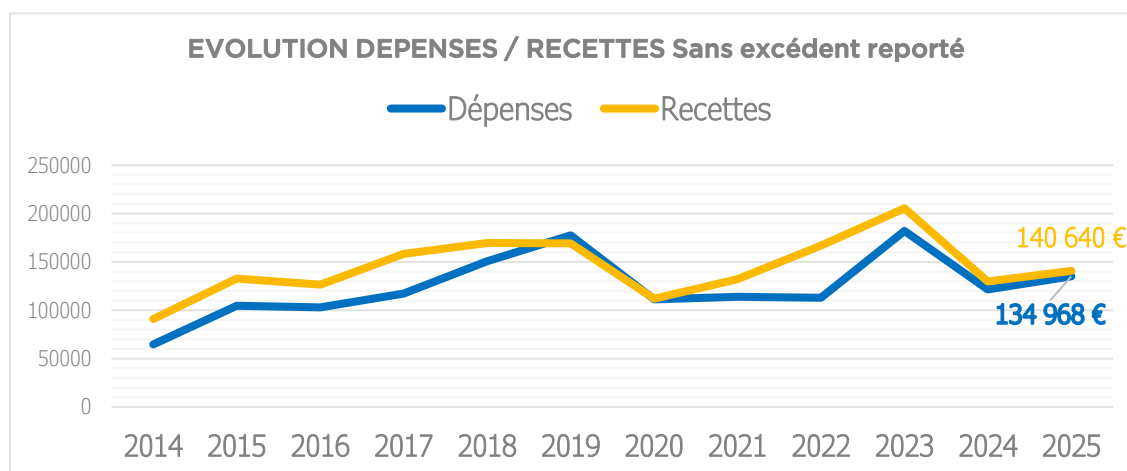
## BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR »

Exécution budgétaire et résultats dégagés sur 2025

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Résultats reportés - Année 2024</b>		<b>20 536,87</b>	<b>254,06</b>	
opérations de l'exercice 2025	134 968,27	140 640,47	37 837,45	36 467,50
<b>résultat de l'exercice 2025</b>		<b>5 672,20</b>	<b>1 369,95</b>	
<b>Résultats cumulés au 31/12/2025</b>		<b>26 209,07</b>	<b>1 624,01</b>	
restes à réaliser à reporter au BP 2026			11 101,40	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	134 968,27	161 177,34	49 192,91	36 467,50
<b>RESULTATS DEFINITIFS AVEC RAR</b>		<b>26 209,07</b>	<b>12 725,41</b>	

### SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent cumulé de 26 209,07 € avant affectation du résultat contre 20 790,93 € en 2024.



Il est important de rappeler que le pic de 2023 est lié au report de dépenses de 2022 en 2023.

## DEPENSES

### Evolution des dépenses

Chapitres dépenses	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
011 - Charges à caractère général	81 337	94 876	16,65%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 901	3 010	3,76%
66 - Charges financières	1 186	869	-26,73%
67 - Charges exceptionnelles		0	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>85 424</b>	<b>98 755</b>	<b>15,61%</b>
OPERATIONS D'ORDRE	36 214	36 213	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>121 638</b>	<b>134 968</b>	<b>10,96%</b>

#### Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur de 94 876 € contre 81 337 € en 2024.

Ce chapitre est en augmentation lié à des soucis de facturation avec le fournisseur de Gaz « PRIMAGAZ » qui avait facturé 2 ans de consommation. Le budget l'avait anticipé, reste à ce jour encore les 3 derniers mois de 2025 en consommations non facturées.

Les soucis sont donc toujours persistants avec PRIMAGAZ ne facilitant pas la lecture des comptes

#### Chapitre 66 : charges financières

Ces charges correspondent aux intérêts sur l'emprunt en cours.

## RECETTES

### Evolution des recettes

Chapitres recettes	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services,	107 620	118 249	9,88%
75 - Autres produits de gestion courante	0	285	
77 - Produits exceptionnels	0	0	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>107 620</b>	<b>118 534</b>	<b>10,14%</b>
OPERATIONS D'ORDRE	22 106	22 106	0,00%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>129 726</b>	<b>140 640</b>	<b>8,41%</b>
résultat antérieur reporté	12 703	20 537	61,67%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>142 429</b>	<b>161 177</b>	<b>13,16%</b>

#### Chapitre 70 : vente de produits

Exécution à hauteur de 118 249 € contre 107 620 € en 2024.

Il s'agit de la vente de chaleur à la Ville d'Ernée (salle des sports), à la Gendarmerie d'Ernée et à la Communauté de communes (Budget principal pour l'AquaFitness), répartie comme suit :

- 11 245 € = Ville d'Ernée.
- 10 407 € = Gendarmerie d'Ernée.
- 96 597 € = AquaFitness.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement de l'année 2025 présente un déficit brut cumulé de 1 624,01 € contre 254,06 € en 2024.

Les dépenses se sont élevées à 37 837,45 € (contre 36 467,50 € en 2024) alors que les recettes ont été de 36 467,50 € (contre 46 905,19 € en 2024).

Les dépenses ont été les suivantes :

- Remboursement du capital de la dette pour 7 731 €
- Remboursement d'une partie de l'avance au budget principal pour 8 000 €
- Des opérations d'ordre en reprise de subventions pour 22 106 €

Les recettes comprennent :

- Des opérations d'ordre liées aux dotations aux amortissements pour 36 213 €
- Une affectation du résultat d'exploitation 2024 pour 254 €

---

## *BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT*

---

(L'ensemble des budgets étant assujetti à la TVA, les montants sont exprimés en HT)

Les comptes financiers uniques 2025 du service sont les suivants :

- Eau Potable
- Assainissement en régie
- Assainissement non collectif (SPANC)

Comme l'année précédente, les transferts de charges suivants existent entre les budgets :

- Les charges de personnel sont prises en charge par le budget « Eau Potable », lesquelles font l'objet en fin d'année d'un remboursement des autres budgets.
- Les recettes liées aux abonnements et à la consommation sont perçues sur le budget « Eau Potable ». Un reversement au budget « Assainissement en régie » est réalisé en fin d'année via le chapitre 011.
- Les taxes collectées pour le compte du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau, sont également perçues sur le budget « Eau Potable » et reversées directement aux organismes, en partie sur les chapitres 011 et 014 du budget.

Les montants des dépenses et recettes du budget eau potable sont donc à relativiser au vu de ces informations.

---

## *BUDGET ANNEXE « EAU EN REGIE »*

---

Ce budget concerne toutes les communes exceptée Larchamp, sur laquelle la compétence eau potable était déléguée au Syndicat du Nord-Ouest Mayennais jusqu'au 31 décembre 2025.

## Exécution budgétaire et résultats dégagés sur 2025

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés - Année 2024		995 771,56	495 563,78	
opérations de l'exercice 2025	4 822 169,98	5 158 079,10	2 383 180,48	2 147 935,40
<b>résultat de l'exercice 2025</b>		<b>335 909,12</b>	<b>235 245,08</b>	
<b>Résultats de clôture 2025</b>		<b>1 331 680,68</b>	<b>730 808,86</b>	
restes à réaliser			451 750,05	362 485,83
TOTAUX CUMULES	4 822 169,98	6 153 850,66	3 330 494,31	2 510 421,23
<b>RESULTATS DEFINITIFS AVEC RAR</b>		<b>1 331 680,68</b>	<b>820 073,08</b>	

### SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de l'année 2025 présente un excédent de 335 909,12 €, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 995 771,56 €, soit un total cumulé de 1 331 680,68 €. Une part importante de cet excédent est prévue d'être affectée à la section d'investissement afin de couvrir le déficit cumulé au 31/12/2025.

Globalement il est constaté un léger déséquilibre en raison de l'embauche anticipée d'un agent « réseaux » en 2025 en prévision de la reprise des communes de Larchamp, Juvigné et La Croixille. Ce déséquilibre disparaîtra avec les nouvelles recettes de ventes d'eau de ces communes.

#### DEPENSES

Evolution des dépenses d'exploitation

Chapitres dépenses	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
014 - Atténuation de produits	295 829	357 626	319 846	-10,56%
011 - Charges à caractère général	2 163 435	2 270 699	2 531 521	11,49%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	777 295	769 725	866 226	12,54%
65 - Autres charges de gestion courante	45 411	50 055	67 135	34,12%
66 - Charges financières	113 940	123 194	111 335	-9,63%
67 - Charges exceptionnelles	23 336	38 803	31 367	-19,16%
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26 980	0	4 153	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 446 226</b>	<b>3 610 102</b>	<b>3 931 583</b>	<b>8,91%</b>
OPERATIONS D'ORDRE	843 112	884 575	890 587	0,68%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 289 338</b>	<b>4 494 677</b>	<b>4 822 170</b>	<b>7,29%</b>

#### Chapitre 011 : Charges à caractère général

Exécution à hauteur de 2 531 521 €, soit une hausse de 11,5% par rapport à 2024.

La différence provient, au-delà de la hausse classique des coûts, de la dépense de produits de traitement qui présente une augmentation de 46 000 € (soit +40%), de l'augmentation du nombre de réparations de fuites au cours de l'année, d'une modification des affectations

de dépenses des services supports, et d'un supplément de 89 000 € lié au reversement des taxes et de la redevance assainissement.

### Chapitre 012 : Charges de personnel

Exécution à hauteur de 866 226 €, en hausse de 12,54% par rapport à 2024.

Cette hausse de dépense est liée au fait que plusieurs postes étaient non pourvus en 2024. Par ailleurs, conformément à la délibération N°2024-127, le recrutement d'un agent « réseaux » supplémentaire a été effectué par anticipation de la reprise en régie de la commune de Larchamp au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 et de Juvigné et la Croixille en 2027.

### Chapitre 014 : Atténuation de produits

Exécution à hauteur de 319 846 € soit une baisse de 10,56% par rapport à 2024.

Ce chapitre correspond au reversement des taxes à l'Agence de l'eau Loire Bretagne perçues en année N-1.

### Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Exécution à hauteur de 67 135 €, en hausse de 34,12% par rapport à 2024.

Ce chapitre contient les admissions en non-valeur/Effacements de dettes de factures d'eau, ainsi que les dépenses d'hébergements et redevances de données informatiques.

### Chapitre 66 : Charges financières

Exécution à hauteur de 111 335 €, en baisse de 9,63% par rapport à 2024.

Pas de réalisation d'emprunt depuis 2023.

### Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Exécution à hauteur de 31 367 €, en baisse de 19,16% par rapport à 2024.

Ce chapitre comprend essentiellement les annulations de titres sur exercices antérieurs réalisés en raison de corrections de factures estimées ou de dégrèvements.

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)

Exécution à hauteur de 890 587 € en hausse par rapport à 2024.

Cette hausse est liée à la réalisation des investissements.

## RECETTES

Les recettes réelles sont plus élevées que les prévisions sur les consommations et abonnements. Elles ne sont cependant pas à hauteur des prévisions pour les travaux.

### Evolution des recettes d'exploitation

Chapitres recettes	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
013 - Atténuations de charges	0	2 490	4 089	64,22%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	4 338 104	4 780 858	4 773 319	-0,16%
74 - Subventions d'exploitation	71 216	22 781	45 248	98,62%
75 - Autres produits de gestion courante	894	3 287	6 124	86,31%

77 - Produits exceptionnels	22 326	990	20 510	
78 - Reprise sur provisions	0	11 346	0	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>4 432 540</b>	<b>4 821 752</b>	<b>4 849 290</b>	<b>0,57%</b>
OPERATIONS D'ORDRE	217 243	239 199	308 789	29,09%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 649 783</b>	<b>5 060 951</b>	<b>5 158 079</b>	<b>1,92%</b>
résultat antérieur reporté	950 785	1 311 230	995 771	-24,06%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 600 568</b>	<b>6 372 181</b>	<b>6 153 850</b>	<b>-3,43%</b>

### Chapitre 70 : Produits des services et ventes

*Exécution à hauteur de 4 773 319 €, en légère baisse par rapport à 2024.*

Ce chapitre comprend 1 806 000 € qui ne contribuent pas au fonctionnement de la régie eau. Il s'agit de la collecte de l'ensemble des taxes et aux recettes perçues pour le compte du budget assainissement.

Le montant restant correspond :

- A la facturation des abonnements et des consommations d'eau potable,
- A la facturation des ventes d'eau aux collectivités voisines
- A la réalisation de travaux de branchements pour les usagers,
- A la réalisation d'autres prestations de services (loyers pour les antennes sur les réservoirs)
- Au recouvrement des charges de personnel auprès des budgets Assainissement en Régie, SPANC, Gestion des déchets, budget principal (espace aquatique), et du Syndicat de bassin.

La légère baisse constatée est essentiellement liée :

- À la réforme des taxes de l'Agence de l'eau qui a prélevée moins en 2025
- À une baisse de réalisation de travaux pour les usagers

Les ventes d'eau et d'assainissement (abonnement et consommation) ont légèrement augmenté.

### Chapitre 74 : subventions d'exploitation

*Exécution à hauteur de 45 248 €. Cette somme correspond aux subventions perçues pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Eau.*

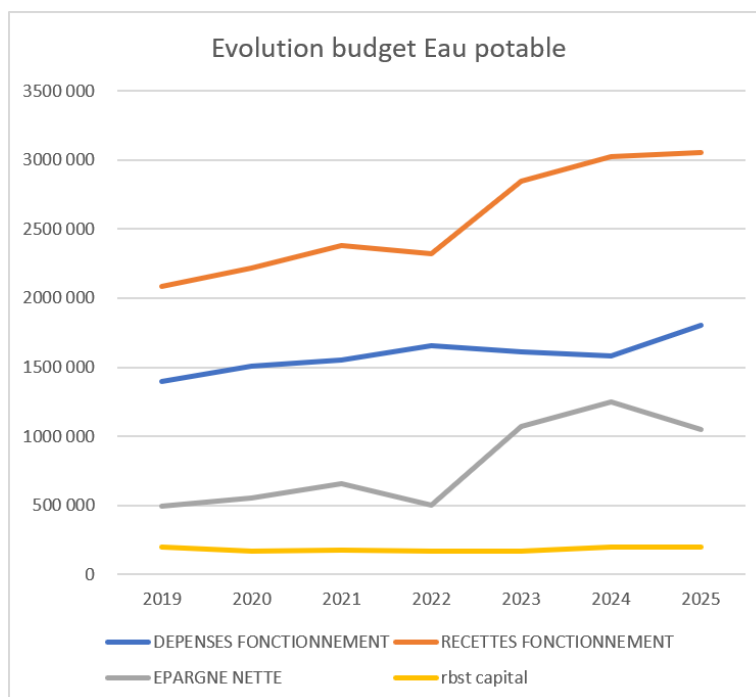
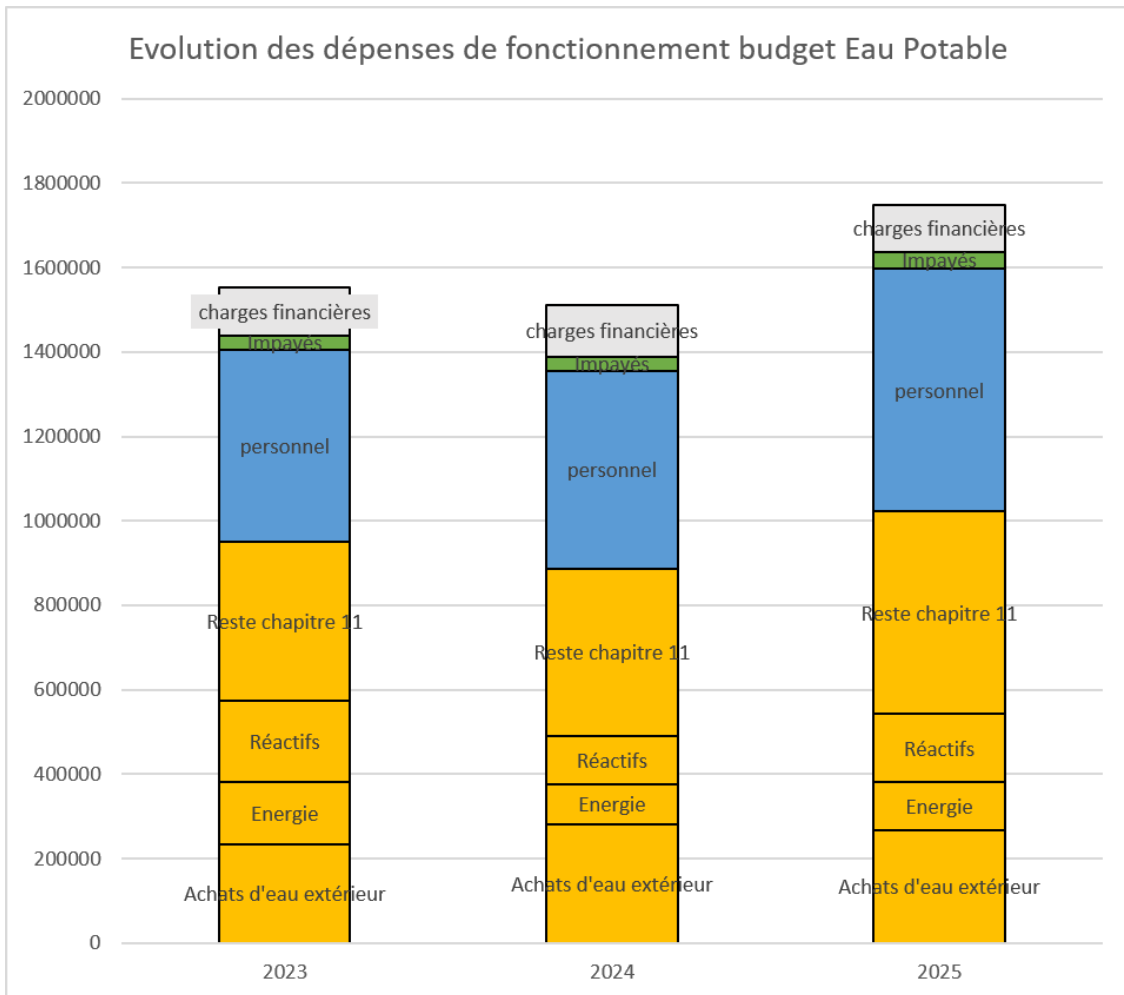
### Chapitre 75 et 77 : Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels

*Exécution à hauteur de 26 634 € (6 124 € + 20 510 €)*

Ces recettes sont diverses (fermage, régularisation de rattachements, recouvrement sur créances admises en non-valeurs, indemnités de sinistre, pénalités facturées sur contrat DSP...).

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre (Reprise sur subventions)

*Exécution à hauteur de 308 789 €, en hausse de 29,09% justifiée par la reprise de subventions lié aux travaux réalisés.*



*NB : ces graphiques sont issus d'un retraitement des données budgétaires pour extraire les taxes de l'agence de l'eau, les taxes du département et les dépenses liées au budget assainissement*

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 présente un déficit brut cumulé de - 730 808,86 € ramené à - 820 073,08 € en considérant les restes à réaliser de l'année 2025 à reporter en N+1.

Les dépenses d'investissement réelles s'élèvent pour 2025 à 2 072 764 €, auxquelles il faut ajouter 451 750 € de restes à réaliser, soit 2 524 514 €

Les principaux travaux réalisés ou engagés (RAR) sont les suivants :

Opération 10 – bassin versant : Suivi qualité d'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée

Opération 13 – travaux sur réseaux (966 110 € dépensés + 239 508 € en RAR)

Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est de 0,36%, soit un peu plus de 2,5 kms. Ce taux est plus faible que l'an passé (1,36%) car la majorité des travaux a été réalisée en ville.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Rue Nationale et place Mazarin à Ernée ;
- Conduite de Pannard à Ernée ;
- Rue d'Artois à Ernée ;
- Rue de Laval à La Baconnière ;
- ZA des Landes à La Pellerine ;
- Place Bellevue/rue Pasteur à St Denis de Gastines
- Plus de 800 compteurs ont été renouvelés.

Ces travaux sont financés à hauteur de 30% par le Conseil départemental de la Mayenne.

Opération 15 – Travaux sur installations (844 902 € dépensés + 205 281 € en RAR)

Les dépenses sont les suivantes :

- Rénovation du réservoir de la Sicorie ;
- Poursuite de l'étude de rénovation du réservoir des Bordeaux à St Hilaire du Maine
- Mise en place d'un dégrilleur à l'usine des eaux d'Ernée
- Remplacement des filtres à charbon de l'usine d'Ernée
- Mise en place de sécurisation radio intersites
- Rénovation de la toiture de la Fétissaie à Juvigné
- Renouvellement électro mécanique sur divers sites

Une partie des travaux est financée à hauteur de 30% par le Conseil départemental de la Mayenne.

Opération 17 – Optimisation du service (55 823 € dépensés + 6 494 € en RAR)

- Achat de matériel divers pour la réalisation de travaux dont une scie à sol ;
- Acquisition d'un nouveau véhicule en lien avec l'embauche d'un nouvel agent en cours d'année et renouvellement d'un véhicule ;

Dépenses non individualisées : remboursement de capital d'emprunts pour 198 484 €.

## BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE »

Ce budget concerne toutes les communes du territoire.

### Exécution budgétaire et résultats dégagés sur 2025

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Résultats reportés - Année 2024</b>		<b>116 961,90</b>		<b>437 266,71</b>
opérations de l'exercice 2025	1 235 701,15	1 528 614,31	1 857 188,67	1 093 452,19
<b>résultat de l'exercice 2025</b>		<b>292 913,16</b>	<b>763 736,48</b>	
<b>Résultats de clôture 2025</b>		<b>409 875,06</b>	<b>326 469,77</b>	
restes à réaliser à reporter au BP 2026			290 130,11	435 581,80
TOTAUX CUMULES	1 235 701,15	1 645 576,21	2 147 318,78	1 966 300,70
<b>RESULTATS DEFINITIFS AVEC RAR</b>		<b>409 875,06</b>	<b>181 018,08</b>	

### SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de l'année 2025 présente un excédent de 292 913,16 € auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 116 961,90 €, soit un total cumulé de 409 875,06 €.

Une partie de cet excédent est prévue d'être affectée à la section d'investissement afin de couvrir le déficit cumulé au 31/12/2025.

La situation financière, bien que fragile, a permis d'éviter le recours à l'emprunt pour le financement des gros travaux de l'année (Station Juvigné, réseaux de Ernée et de la Baconnière), seule une ligne de trésorerie a été ouverte. Néanmoins, cet emprunt est indispensable en 2026 au vu des travaux de la station d'épuration à la Baconnière.

### DEPENSES

Chapitres dépenses	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
011 - Charges à caractère général	451 775	392 823	455 086	15,85%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	226 500	216 388	209 999	-2,95%
65 - Autres charges de gestion courante	8 360	10 296	13 036	26,61%
66 - Charges financières	72 036	66 311	60 652	-8,53%
67 - Charges exceptionnelles	92	215	239	11,16%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>758 763</b>	<b>686 033</b>	<b>739 012</b>	<b>7,72%</b>
OPERATIONS D'ORDRE	490 523	489 154	496 689	1,54%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 249 286</b>	<b>1 175 187</b>	<b>1 235 701</b>	<b>5,15%</b>

### Chapitre 011 : Charges à caractère général

Exécution à hauteur de 455 086 €, en hausse de 15,85% par rapport à l'an passé. La hausse est liée à une dépense plus importante sur l'énergie (+ 20 000 €), des changements d'affectation des dépenses des services communs, des interventions de débouchage et d'entretien des bâtiments plus importantes.

### Chapitre 012 : Charges de personnel

Exécution à hauteur de 209 999 €, en légère baisse par rapport à 2024. Il s'agit des remboursements de charges au budget Eau Potable.

### Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Exécution à hauteur de 13 036 €, en hausse par rapport à 2024. Ce chapitre regroupe les dépenses d'informatique en nuage, des admissions en non-valeurs et des remboursements de frais de chaulage lors des épandages de boues. La hausse vient d'un changement de répartitions des dépenses informatiques entre les budgets eau et assainissement.

### Chapitre 66 : Charges financières

Exécution à hauteur de 60 652 €, en baisse de 8,53%.  
Pas de réalisation d'emprunt depuis 2022.

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)

Exécution à hauteur de 496 689 €.

## RECETTES

Chapitres recettes	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 023 755	1 207 637	1 277 151	5,76%
74 - Subventions d'exploitation			1 254	
75 - Autres produits de gestion courante			13 983	
77 - Produits exceptionnels	0	1 052	23 784	
78 - Reprise sur provisions	214	71	360	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 023 969</b>	<b>1 208 760</b>	<b>1 316 532</b>	<b>8,92%</b>
OPERATIONS D'ORDRE	193 520	193 520	212 082	9,59%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 217 489</b>	<b>1 402 280</b>	<b>1 528 614</b>	<b>9,01%</b>
résultat antérieur reporté	693 519	336 854	116 962	-65,28%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 911 008</b>	<b>1 739 134</b>	<b>1 645 576</b>	<b>-5,38%</b>

Elles sont essentiellement composées des abonnements et consommations reversées par le budget Eau Potable, auxquels s'ajoutent quelques recettes de travaux pour des particuliers.

### Chapitre 70 : Produits des services et ventes

Exécution à hauteur de 1 277 151 €, en hausse de 5,76% par rapport à 2024.

Elle correspond aux abonnements et consommations (89,7%), à la réalisation de branchements (5,7 %) et à la réalisation de contrôles de conformité pour les particuliers (1,6 %).

### Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Exécution à hauteur de 13 983 €

La recette 2025 provient d'un remboursement d'accise sur la taxe d'énergie réglée au titre de la facturation 2024.

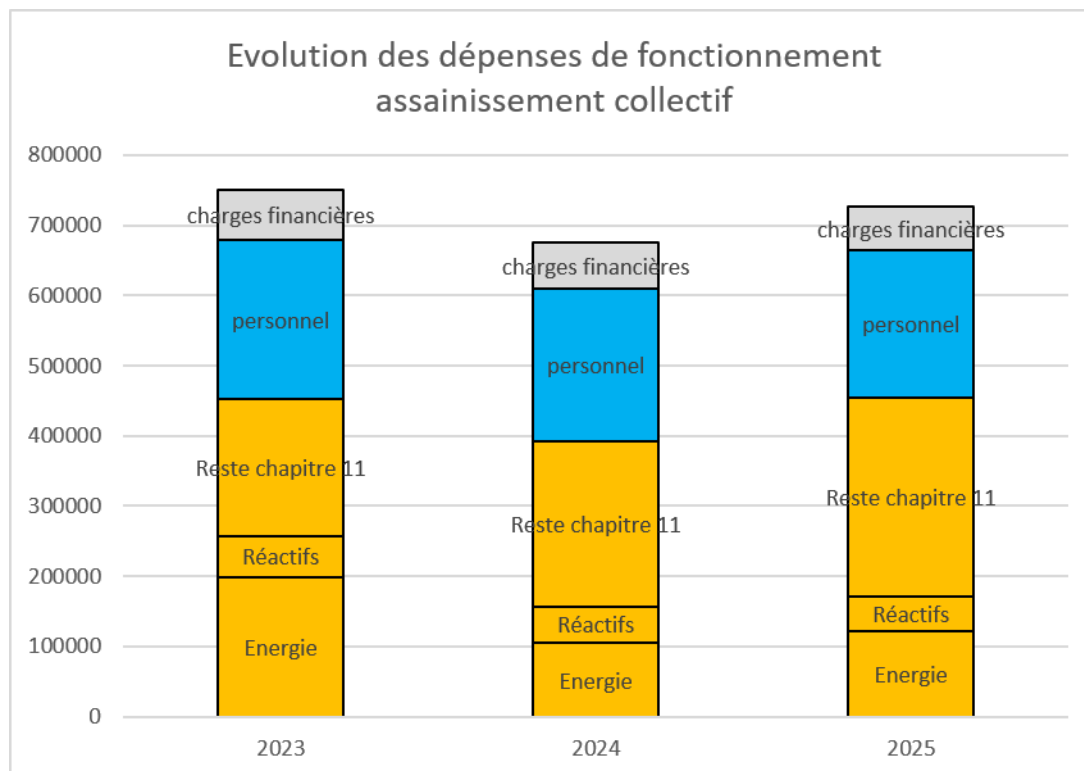
### Chapitre 77 : Produits exceptionnels

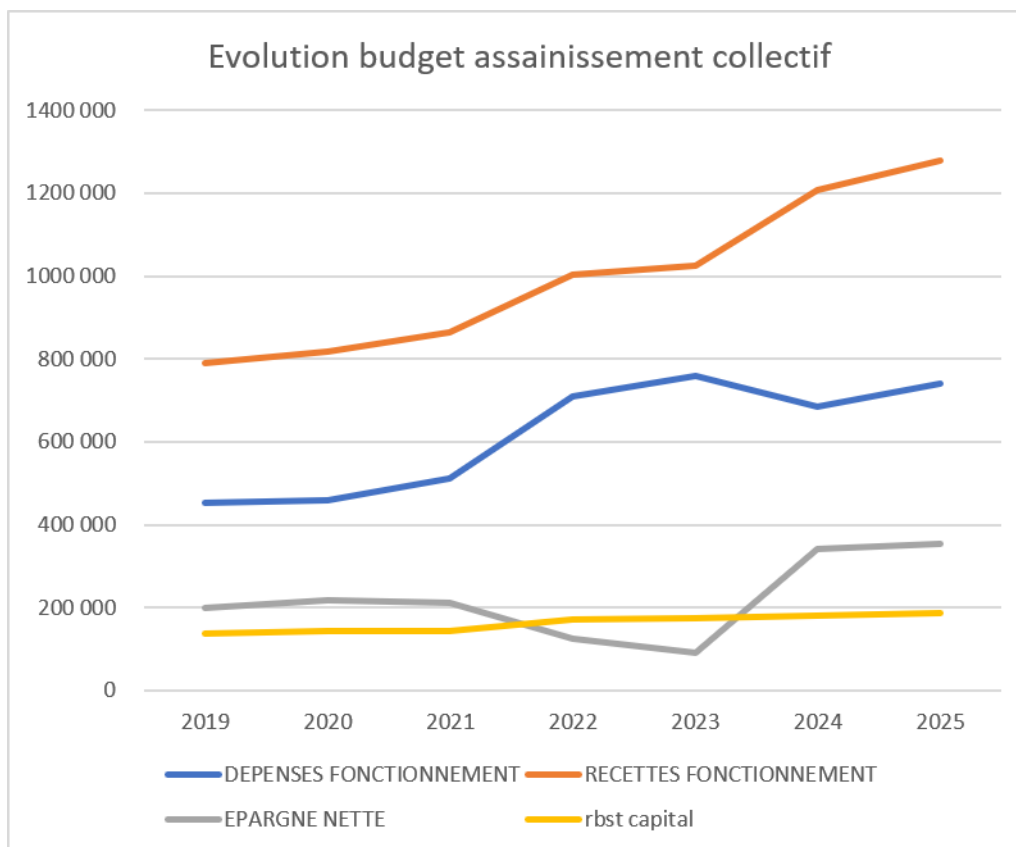
Exécution à hauteur de 23 784 € (1 052 € en 2024)

Cette recette comprend des écritures de régularisations au titre de l'année 2024 (annulation d'un règlement à tort et d'un rattachement de dépense trop important)

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Exécution à hauteur du prévisionnel : 212 082 €.





## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 présente un déficit brut cumulé de - 326 469,77 €, ramené à - 181 018,08 € en considérant les restes à réaliser de l'année 2025 à reporter en N+1.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent pour 2025 à 1 644 204 €, auxquelles il faut ajouter 290 130 € de restes à réaliser, soit au total 1 934 334 €. Une grande partie de cette dépense est liée à la rénovation de la station d'épuration de Juvigné et aux travaux de rénovation des réseaux sur les communes d'Ernée et de la Baconnière.

Les principaux travaux réalisés ou engagés (RAR) sont les suivants :

Opération 13 – travaux sur réseaux (496 843 € dépensés + 136 695 € de RAR)

- Réhabilitation du réseau du centre-ville d'Ernée phase 2 ;
- Réhabilitation du réseau de l'ancienne route de Laval à La Baconnière ;
- Interventions ponctuelles sur diverses communes.

1,65 km de réseau a été renouvelé, soit 1,26% du réseau.

La majorité des travaux bénéficient de financement à hauteur de 20 % par le conseil départemental.

Opération 15 – Travaux sur installations (80 774 € dépensés + 0 € en RAR)

- Renouvellement du Poste de relevage de Charné à Ernée
- Renouvellement électromécaniques divers (pompes, variateurs..)

Opération 17 – Optimisation du service (1 240 € + 0 € en RAR)

- Achat d'un palan

Opération 18 – Schéma directeur (24 640 € + 14 925 € en RAR)

Cette étude des réseaux d'assainissement de la Croixille et de St Denis de Gastines a démarré en 2023 et sera finalisée en 2026.

Opération 19 – STEP de Juvigné (793 055 € + 87 368 € en RAR)

Cette dépense correspond à la rénovation de la station d'épuration de Juvigné, opération qui prendra fin en 2026, ainsi qu'à tous les frais annexes de cette opération.

Dépenses non individualisées : remboursement de capital d'emprunts pour 186 240 €.

## *BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »*

### SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent cumulé au 31/12/2025 de 6 030,52 €.

#### **DEPENSES**

Chapitres dépenses	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
011 - Charges à caractère général	2 662	4 090	53,64%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 438	19 831	37,35%
65 - Autres charges de gestion courante	102	672	
67 - Charges exceptionnelles	0	103	
68 - dotations aux amortissements	0	122	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>17 202</b>	<b>24 818</b>	<b>44,27%</b>

Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur de 4 090 €

Les dépenses correspondent aux charges courantes d'activité des agents dans le cadre des missions du service (carburant / téléphonie / assurance ...)

Chapitre 012 : Charges de personnel

Exécution à hauteur de 19 831 €.

Cette somme, est remboursée au budget Eau en régie, pour la mise à disposition d'un agent administratif et d'un agent technique. Cette dépense fluctue en fonction des effectifs disponibles pour réaliser les contrôles, que ce soit sur les agents administratifs ou techniques.

## RECETTES

Chapitres recettes	CFU 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/2024
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	16 953	29 460	73,77%
77 - Produits exceptionnels	1	0	
78 - Reprise sur provisions	4	0	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>16 958</b>	<b>29 460</b>	<b>73,72%</b>
résultat antérieur reporté	1 634	1 389	-14,99%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 592</b>	<b>30 849</b>	<b>65,93%</b>

### Chapitre 70 : vente de produits

Exécution à hauteur de 29 460 €, en hausse par rapport à l'an passé, car les contrôles de bon fonctionnement des installations ont redémarré en cours d'année. 341 contrôles ont été réalisés en 2025 contre 190 en 2024.

## BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITES

L'ensemble des budgets (5 au total) étant assujettis à la TVA, les montants sont exprimés en HT.

L'ensemble des charges de fonctionnement sont couvertes par une subvention d'équilibre en provenance du budget principal et les travaux qui rentrent dans les stocks de terrains sont, quant à eux, financés via des avances remboursables en provenance du budget principal. Au gré des ventes de terrains réalisés sur ces budgets, les avances sont ensuite remboursées au budget principal.

### Exécution budgétaire et résultats dégagés :

BUDGETS	RESULTATS DE L'EXERCICE 2025		RESULTATS DE CLOTURE 2025 CUMULES		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
ZA de la Querminais 2 Montenay	-535,50	-129,00	240 279,00	-244 624,43	-4 345,43
PA de la Brimonnaire Ernée-Montenay	-45 759,11	7 118,90	96 469,13	-96 469,13	0,00
PA de la Mine la Baconnière	-11 664,55	11 664,55	175 954,27	-175 954,27	0,00
ZAE transférées (*)	78 439,73	-78 281,51	295 190,40	-295 190,40	0,00
ZAE du Tertre à Chailland	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>20 480,57</b>	<b>-59 627,06</b>	<b>807 892,80</b>	<b>-812 238,23</b>	<b>-4 345,43</b>

## DEPENSES :

Les dépenses réalisées en 2025 sur ces budgets s'élèvent globalement à 319 496 € ; elles ont porté sur :

- des acquisitions de terrains sur les ZA de la Mine 2 à la Baconnière ainsi que sur la ZA Charné-Fay à Ernée pour 64 738 €
- des travaux de réseaux sur les ZA Pierre et Marie Curie à Ernée ainsi que sur la ZA des Landes à la Pellerine pour 119 000 €
- des honoraires de maîtrise d'œuvre sur la création de la ZA de la Mine 2 pour 16 969 €
- le remboursement d'un prêt contracté en 2013 sur le budget ZA de la Mine pour un montant de 8 600 € (capital et intérêts)
- les dépenses de gestion courante (entretien, éclairage public, taxes foncières ...) se sont élevés à 38 382 € sachant que pour les ZA transférées par les communes, les frais

d'entretien ont été remboursés aux communes au titre d'une convention de délégation de gestion.

- le versement d'un excédent au budget principal par le budget annexe ZA de la Brimonnière pour un montant de 39 155 €

- le remboursement d'avances pour un montant global de 28 718 € en faveur du budget principal.

- divers pour 3 933 €

## RECETTES :

Les recettes se sont élevées globalement à 279 480 €.

Elles correspondent :

Aux ventes de terrains réalisées au cours de l'année 2025 qui se sont élevées à 41 124 € réparties comme suit :

Budget	surface cédée en m2	acquéreur	Montant
ZA Pierre et Marie Curie - Ernée	2 026	Mr et Mme DENIEL	1 925 €
ZA de la Mission - Ernée	2 302	SCI CARA	27 624 €
ZA de la Brimonnière - Ernée	1 696	DREAL	11 575 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 024</b>		<b>41 124 €</b>

Aux subventions d'équilibre en provenance du budget principal pour 35 738 € perçues afin de couvrir des charges de fonctionnement (entretien terrains, éclairage public, taxes foncières ...)

Aux avances remboursables en provenance du budget principal pour 112 590 €

A un remboursement par la commune d'Ernée relatif aux travaux de réseaux d'eau effectués ZA Pierre et Marie Curie à Ernée pour 89 998 €

A un reliquat de subvention pour 30 €

## ANNEXE 1

Dépenses consolidées (fonctionnement et investissement) par politique communautaire

SERVICES	MONTANTS
SDIS - incendie et secours	496 480 €
COHESION SOCIALE	843 088 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT	902 910 €
AQUAFITNESS	1 224 139 €
CULTURE	1 227 267 €
ACTION ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE	1 894 924 €
DECHETS - ENVIRONNEMENT (réseau chaleur/PCAET/GEMAPI)	3 008 185 €
PILOTAGE, GOUVERNANCE et SERVICES SUPPORTS	3 774 531 €
EAU - ASSAINISSEMENT	6 333 931 €
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES</b>	<b>19 705 455 €</b>

